

# La Cour des comptes et les polytechniciens

## Introduction

L'École polytechnique et la Cour des comptes ont pour caractéristiques communes d'être des institutions plus que bicentennaires et dotées d'un grand prestige dans l'esprit des Français. L'attachement à l'École se constate chaque année au volume des applaudissements lors du défilé du 14-Juillet<sup>1</sup>. Quant à l'autorité qu'inspirent les travaux la Cour, elle se constate presque quotidiennement dans la presse et a pu se vérifier directement en 2019 dans le dépouillement du Grand débat national organisé par le Président de la République.

Un autre point commun, sur le plan historique, est l'attachement que leur portait Napoléon I<sup>er</sup>. C'est évident pour la Cour puisque c'est lui qui l'a créée, en 1807. Certes, ce n'est pas l'Empereur des Français, ni même le Premier Consul qui a créé l'École, mais la Convention. Toutefois Napoléon a joué un rôle déterminant pour elle en lui conférant son statut militaire, toujours en vigueur. C'est lui aussi qui a donné à Polytechnique sa devise : « Pour la patrie, les sciences et la gloire ». On rappellera enfin qu'il considérait l'École comme sa « poule aux œufs d'or », ce que rappelait le vitrail d'un amphithéâtre dans les anciens locaux, rue Descartes.

Ces points communs sont cependant insuffisants pour mériter qu'une étude leur soit consacrée. Ce qui justifie un travail sur la Cour des comptes et les polytechniciens est le grand nombre d'anciens élèves de l'X qui ont effectué une partie de leur carrière à la Cour, comme magistrat ou dans un autre statut.

Cela nous obligera à examiner tout d'abord les différentes voies de recrutement par lesquelles des polytechniciens sont devenus magistrats financiers.

Nous donnerons ensuite quelques éléments statistiques pour esquisser une typologie des polytechniciens de la Cour.

Dans une troisième partie, plus développée, nous donnerons de la chair à cette analyse en brossant le portrait d'un certain nombre de magistrats polytechniciens.

Nous tenterons enfin de voir si les polytechniciens constituent une population particulière au sein de la Cour.

## Comment un polytechnicien devient magistrat de la Cour des comptes

Les relations entre l'École polytechnique et la Cour des comptes n'ont jamais été de la même nature que celles qui unissent l'X aux grands corps d'ingénieurs de l'État (mines, ponts, armement, etc.) ou que celui qui unit l'ENA à la Cour. En d'autres termes, la Cour n'a jamais été un corps de sortie auquel on pouvait accéder directement à la sortie de Polytechnique. Pourtant, des liens plus ténus ont existé entre les deux institutions à deux époques.

La première couvre la période 1911-1945. Il faut se rappeler que le concours de l'auditorat, créé en même temps que le grade d'auditeur en 1856, n'était à l'origine ouvert qu'aux licenciés en droit. Mais en 1911, il a été décidé d'élargir la base de recrutement. C'est ainsi que par un décret

---

<sup>1</sup> Seuls les Pompiers de Paris peuvent se flatter d'un volume supérieur.

du 7 avril 1911, le concours a été ouvert en outre aux licenciés ès lettres, aux licenciés ès sciences et aux anciens élèves de l'École polytechnique âgés de 26 ans au plus<sup>2</sup>.

Ce lien a disparu avec la suppression du concours de l'auditorat concomitante à la création de l'ENA, cette dernière devenant alors l'unique voie de recrutement des auditeurs.

Un lien institutionnel indirect a toutefois été institué sous forme de places offertes à l'ENA à la sortie de l'X. Une place a ainsi été offerte en 1948, puis deux places à partir de 1949 à condition de sortir dans le premier tiers. Cette disposition a été supprimée en 1958 puis rétablie en 1963 et définitivement supprimée en 1986.

Ces deux voies de recrutement, concours de l'auditorat d'une part, et entrée sur titre à l'ENA suivie de la sortie dans le corps des magistrats de la Cour d'autre part, ont permis respectivement à 6 et 3 polytechniciens de rejoindre la rue Cambon ; mais ce ne sont pas les seules. En pratique, quasiment toutes les voies de recrutement qui ont existé depuis la création de la Cour ont été empruntées par des polytechniciens.

C'est vrai bien sûr des voies les plus classiques :

- la nomination au tour extérieur comme conseiller maître (14), que ce soit au « grand tour » ou en tant que candidat « appartenant à l'administration supérieure des finances »<sup>3</sup>,
- la nomination au tour extérieur comme conseiller référendaire (20), y compris, dans ce dernier cas, sur le contingent des anciens rapporteurs extérieurs (4),
- la nomination comme auditeur à la sortie de l'ENA après y être entré sur concours (9).

Mais des polytechniciens sont aussi entrés à la Cour par des voies plus inattendues ou plus étroites :

- l'un (Paul Gouvy, X 1889<sup>4</sup>) avait réussi en 1897 le concours de l'auditorat auquel il avait pu se présenter en tant que titulaire d'une licence en droit ;
- plus récemment un autre (Hervé-Adrien Metzger, X 1977), qui était sorti de l'X comme commissaire de la Marine, est entré à la Cour comme auditeur en bénéficiant de la loi n° 70-2 qui permet aux officiers de postuler à des emplois civils ;
- un troisième (Jean Muguet, X 1963), qui était magistrat de chambre régionale des comptes, est devenu conseiller référendaire en étant nommé président de chambre régionale.

Enfin, quelques polytechniciens ont été nommés directement à une des plus hautes fonctions de la Cour : un comme président de chambre (Louis Courtin), trois comme Procureur général (Louis-Athanase Rendu, Paul Audibert et Georges Privat-Deschanel) et deux comme Premier président (Charles Laurent et Pierre Guinand).

---

<sup>2</sup> Limite relevée temporairement à 33 ans après la guerre de 14-18.

<sup>3</sup> Loi du 16 mai 1941.

<sup>4</sup> Pour les polytechniciens, la mention « X 19nn » signifie « reçu au concours en 19nn ». La promotion, qui n'a pas de nom mais seulement un millésime (ici 19nn), est donc indépendante des incidents éventuels survenus en cours de scolarité (entrée retardée d'un an pour raison de santé, redoublement, exclusion...).

Après la question « Comment ? », on a envie de poser la question « Pourquoi ? », étant donné que la formation polytechnicienne ne prédispose pas, *a priori*, à la magistrature des comptes.

Les archives ne permettent malheureusement pas d'y répondre en ce qui concerne les magistrats polytechniciens historiques sauf peut-être pour Rendu qui, sous la Restauration, a été nommé Procureur général pour succéder à son beau-père, l'autorité de nomination – le roi – et l'impétrant étant très imprégnés des pratiques de l'Ancien Régime.

On peut aussi expliquer les raisons de l'arrivée à la Cour d'une catégorie particulière de polytechniciens du 19<sup>e</sup> siècle : ceux qui étaient passés par l'Inspection des finances. Il est en effet intéressant de relever que, sur les 14 polytechniciens entrés à la Cour avant 1914, 8 étaient inspecteurs des finances. Pour quatre d'entre eux, sur lesquels nous reviendrons plus loin, la nomination à une haute fonction à la Cour était la consécration d'une première partie de carrière remarquable accomplie en tant qu'inspecteur des finances : Charles Laurent, nommé Premier président en 1907, Paul Audibert et Georges Privat-Deschanel, nommés Procureurs généraux respectivement en 1880 et 1912, et Louis Courtin, nommé président de chambre en 1903.

Trois autres inspecteurs des finances polytechniciens ont été nommés conseillers maîtres au tour extérieur : François Villet (X 1841) en 1877, Victor Grimprel (X 1841) en 1878 et Auguste Jacquin (X 1873) en 1905. On peut supposer qu'ils ont saisi là l'opportunité d'une fin de carrière plus avantageuse que celle que l'Inspection leur offrait.

Le parcours de Fernand Meynier (X 1873) est plus difficile à comprendre. Entré à l'Inspection en 1877 après un an comme commis à la Caisse des dépôts et consignations, il en part 12 ans plus tard pour être intégré à la Cour des comptes au grade de conseiller référendaire de 2<sup>e</sup> classe. Il n'atteindra jamais la maîtrise, décédant en fonctions à 56 ans.

Au 20<sup>e</sup> siècle et après, il n'y a plus de magistrats polytechniciens passés par l'Inspection mais il y a une douzaine de polytechniciens nommés à la Cour après l'ENA. Les motivations de leur choix de corps ne semblent pas différentes de celles des autres énarques.

De même, les motivations des polytechniciens rapporteurs extérieurs qui ont été candidats au référendariat ne sont pas différentes de celles des autres rapporteurs extérieurs.

Quant aux raisons qui ont amené les autres polytechniciens rue Cambon, elles ne se différencient pas de celles qui conduisent d'autres hauts fonctionnaires à être intégrés à la Cour au tour extérieur.

## Éléments statistiques

Depuis 1807 jusqu'en 2020, 61 polytechniciens et polytechniciennes ont été magistrats de la Cour des comptes<sup>5</sup>. Cela signifie qu'environ un magistrat sur 40 est issu de l'X et qu'un peu plus d'un polytechnicien sur 1 000 est nommé un jour à la Cour.

Cette proportion est beaucoup plus faible qu'à l'Inspection des finances : le *Dictionnaire historique des inspecteurs des Finances* recense 161 polytechniciens de 1813 à 2009. Cela peut s'expliquer en partie par le fait que, pendant plus d'un siècle, être ancien élève de l'École polytechnique était une condition suffisante<sup>6</sup> pour pouvoir passer le concours de l'Inspection. Pour la Cour, c'est seulement de 1911 à 1945 qu'être sorti de l'X permettait, sans autre condition que d'âge, de se présenter au concours de l'auditorat. Un autre élément d'explication

---

<sup>5</sup> Voir liste en annexe 2.

<sup>6</sup> Sous réserve d'avoir effectué un an de service dans l'administration des finances.

réside sans doute aussi dans le fait que, longtemps, les nominations à la Cour au tour extérieur étaient, *de jure* ou *de facto*, réservées aux fonctionnaires des finances où les profils administratifs étaient largement dominants.

Les origines sociales et géographiques des polytechniciens magistrats de la Cour ne présentent pas de particularités significatives. Si plusieurs d'entre eux ont eu un ascendant, un frère ou un fils polytechnicien ou magistrat financier, on ne trouve aucun exemple de famille de magistrats polytechniciens.

### **Les corps de sortie de l'École polytechnique**

Les corps civils et militaires offerts aux élèves sortant de l'École polytechnique ont évolué au cours du temps, de même que l'attractivité desdits corps. Avant la Deuxième Guerre mondiale, beaucoup de polytechniciens sortaient dans l'armée, le plus souvent dans le génie ou l'artillerie, armes considérées comme plus techniques. Après la guerre, le pays avait besoin davantage d'ingénieurs que de militaires et les jeunes polytechniciens se sont tournés en grande majorité vers des carrières civiles.

Pour être pertinent, l'examen du corps de sortie des polytechniciens devenus par la suite magistrats de la Cour des comptes doit donc distinguer ceux, au nombre de 30, qui sont nés avant 1918 et que nous appellerons les « historiques », et ceux qui sont nés après, soit 30 également à fin 2020, que nous qualifierons de « modernes ». Dans tous les cas, il faut avoir en tête que le choix d'un corps n'est pas une obligation : l'ancien élève qui n'en a choisi ou n'en a obtenu aucun est dit « démissionnaire ».

#### ***Les corps de sortie des magistrats polytechniciens « historiques »***

Les sources permettant de retrouver le corps de sortie des magistrats polytechniciens « historiques » sont lacunaires et incertaines. Il semble toutefois avéré qu'une bonne moitié d'entre eux soient sortis dans l'artillerie.

#### ***Les corps de sortie des magistrats polytechniciens « modernes »***

Sur les 31 magistrats polytechniciens « modernes », quatre avaient démissionné à la sortie de l'École, dont trois pour préparer – avec succès – le concours d'entrée à l'ENA. Le quatrième a fait une carrière dans la recherche et est arrivé à la Cour par le tour extérieur.

Trois autres n'ont pas choisi de corps à la sortie de l'X mais ont pris une des deux places à l'ENA offertes aux polytechniciens sortis dans le premier tiers du classement. Deux d'entre eux ont choisi la Cour à la sortie de l'ENA. Le troisième, sorti comme administrateur civil au ministère des finances, est devenu conseiller référendaire par le tour extérieur.

Tous les autres polytechniciens futurs magistrats avaient choisi un corps civil ou militaire :

- administrateurs de l'INSEE (13)
- ingénieurs des ponts et chaussées (3)
- ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts (3)
- ingénieur des télécommunications (1)
- ingénieur des fabrications d'armement ou ingénieur de l'armement (2)
- commissaire contrôleur des assurances (1)
- commissaire de la marine (1).

Les deux tiers de ces 23 corpsards sont entrés par la suite à la Cour par le tour extérieur au niveau du référendariat (10) ou de la maîtrise (7), mais sept d'entre eux (5 X INSEE, 1 X ponts et 1 X contrôle des assurances) ont passé et réussi le concours de l'ENA pendant qu'ils étaient

en école d'application ou dans leur premier poste et sont arrivés à la Cour comme auditeurs. À une époque, le corps du contrôle des assurances était un choix fréquent pour les polytechniciens qui souhaitaient préparer le concours d'entrée à l'ENA.

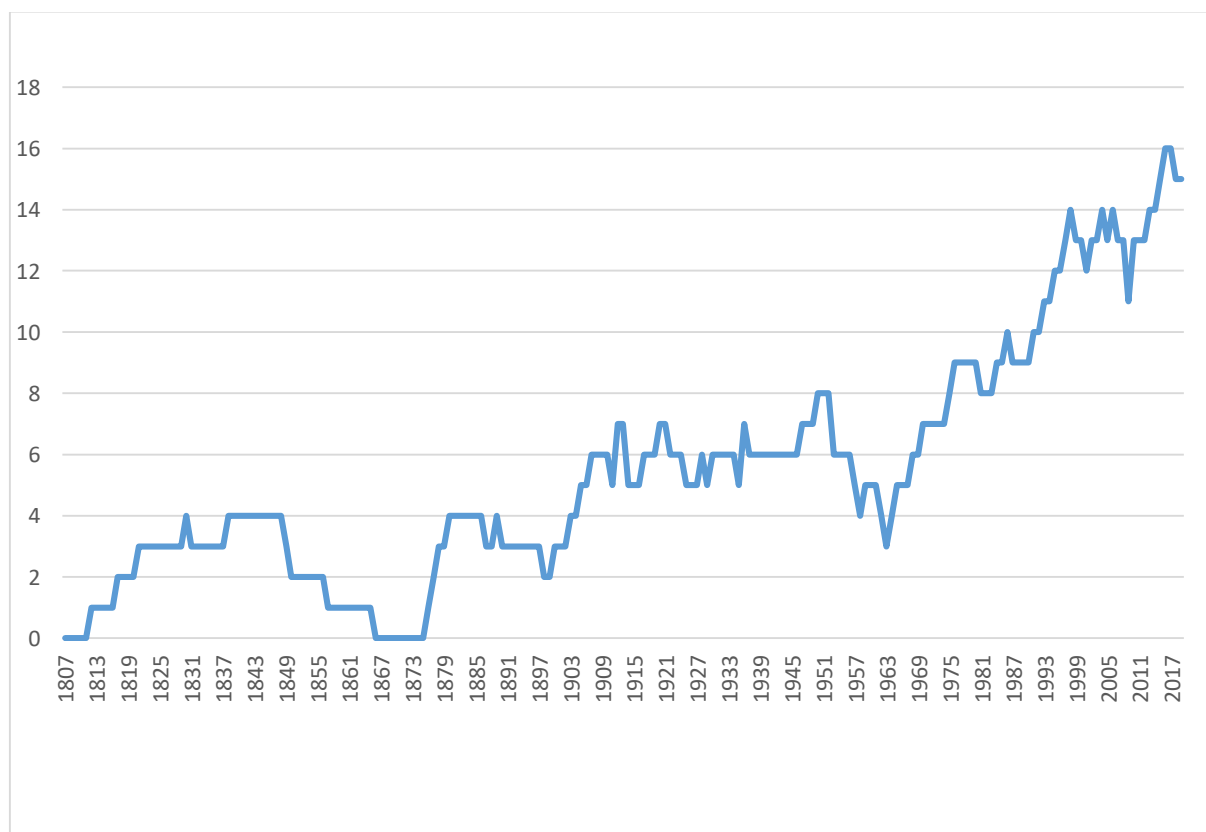
## Une forte augmentation depuis les années 1970

### *La croissance du nombre de magistrats issus de l'X*

Entre 1807, année de création de la Cour, et 1969, 34 polytechniciens y ont été nommés en tant que magistrats, soit en moyenne un tous les cinq ans environ. De 1970 à 2020, ils ont été 26, soit un tous les deux ans. Deux facteurs objectifs expliquent cette augmentation : l'augmentation des effectifs des promotions de l'X et celle du nombre de magistrats. Sans doute peut-on y voir aussi une plus forte appétence des polytechniciens envers la Cour.

La conséquence de ce phénomène est un accroissement du nombre de polytechniciens dans les effectifs de la Juridiction, comme le montre le graphique suivant.

**Nombre de polytechniciens magistrats de la Cour des comptes**  
(en activité, en détachement, hors cadre ou en disponibilité)



### *L'impact de la suppression de la Commission de vérification des comptes des entreprises publiques sur la présence polytechnicienne au Palais Cambon*

La loi de finances rectificative pour 1976<sup>7</sup> a, par son article 7, supprimé la Commission de vérification des comptes des entreprises publiques et confié à la Cour des comptes « la vérification des comptes et de la gestion des établissements publics de l'Etat de caractère

<sup>7</sup> Loi n° 76-539 du 22 juin 1976.

*industriel et commercial, des entreprises nationales, des sociétés nationales, des sociétés d'économie mixte ou des sociétés dans lesquelles l'Etat possède la majorité du capital social* ». À cette occasion, la loi a prévu la possibilité de nommer des conseillers maîtres en service extraordinaire, « *en vue d'assister la Cour des comptes* » dans l'exercice de cette mission. Elle a, dans le même article, prévu que : « *Des membres des corps et services de l'Etat peuvent être mis à la disposition de la Cour des comptes pour exercer des fonctions de rapporteur dans des conditions définies par décret en Conseil d'Etat* ». Le décret en question<sup>8</sup> a précisé que ces rapporteurs devaient appartenir aux corps de fonctionnaires de catégorie A ou d'officiers des armes et services.

Contrairement aux conseillers maîtres en service extraordinaire, les rapporteurs n'étaient pas cantonnés par les textes au contrôle des entreprises et établissements publics. C'était pourtant l'esprit initial, l'idée sous-jacente étant de pouvoir nommer comme rapporteurs des fonctionnaires du même profil que ceux qui rapportaient devant l'ancienne Commission de vérification. En fait, les rapporteurs n'ont jamais été cantonnés à ce domaine.

Étant donné que la Cour accueillait depuis quelques années des fonctionnaires en mobilité, ces nouveaux rapporteurs ont été choisis par le Premier président principalement dans les corps autres que ceux recrutant à la sortie de l'ENA. C'est ainsi que sur les sept rapporteurs nommés la première année, cinq appartenaient à des corps d'ingénieurs, et trois d'entre eux étaient polytechniciens.

La fusion ultérieure en une catégorie unique, les « rapporteurs extérieurs », des rapporteurs institués par la loi de 1976 et des fonctionnaires en mobilité n'a pas tari cette source nouvelle d'ingénieurs et les Premiers présidents successifs ont continué à recruter chaque année quelques membres de corps techniques.

Dès le début, le corps des ponts et chaussées et celui des télécommunications ont proposé des rapporteurs à la Cour. D'autres ont longtemps ignoré cette filière. C'est ainsi qu'il a fallu attendre 1995 pour voir nommer rapporteure une première ingénieure des mines (qui n'était d'ailleurs pas polytechnicienne mais normalienne).

Au total, entre l'instauration des rapporteurs par la loi de 1976 et le 31 décembre 2020, 40 polytechniciens ont été nommés rapporteurs<sup>9</sup> :

- 7 ingénieurs des ponts et chaussées
- 5 ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts
- 5 ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts<sup>10</sup>
- 4 ingénieurs des mines
- 4 ingénieurs des télécommunications<sup>11</sup>
- 8 ingénieurs de l'armement

---

<sup>8</sup> Décret n° 76-1225 du 28 décembre 1976.

<sup>9</sup> Voir liste en annexe 4.

<sup>10</sup> Corps issu de la fusion en 2009 du corps des ingénieurs des ponts et chaussées et de celui des ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts.

<sup>11</sup> Le corps des ingénieurs des mines et celui des ingénieurs des télécommunications ont fusionné en 2009 en conservant le nom de corps des ingénieurs des mines.

- 2 administrateurs de l'INSEE
- 2 administrateurs civils
- 1 ingénieur des manufactures de l'État<sup>12</sup>
- 1 ingénieur de l'aviation civile<sup>13</sup>
- 1 ingénieur des instruments de mesure<sup>14</sup>.

Deux d'entre eux ont exercé la fonction de rapporteur à deux reprises au cours de leur carrière.

Quatre de ces rapporteurs ont par la suite été nommés conseillers référendaires au tour extérieur et un cinquième est devenu conseiller maître en service extraordinaire.

On compte en effet aussi un certain nombre de polytechniciens parmi les conseillers maîtres en service extraordinaire<sup>15</sup>.

Entre la loi de 1976 instituant les conseillers maîtres en service extraordinaire et 2016, 5 polytechniciens, principalement des militaires, ont été nommés à cette fonction : deux ingénieurs généraux de l'armement, un contrôleur général des armées et un général de corps d'armée. Le seul civil était, dans sa dernière fonction, président de l'Institut de recherche pour le développement.

L'année 2016 a marqué une nouvelle étape dans la présence polytechnicienne à la Cour, du fait de l'article 63 de la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires : « *Des personnes dont l'expérience et l'expertise particulières sont nécessaires aux activités et missions de la Cour des comptes peuvent être nommées conseillers maîtres en service extraordinaire, dans la limite de six* », étant précisé que ces conseillers sont nommés par décret en conseil des ministres « *sur proposition du Premier président de la Cour des comptes* ». Ainsi, à côté des conseillers maîtres en service extraordinaire nommés au choix du Gouvernement était créée une nouvelle catégorie de conseillers maîtres en service extraordinaire, ceux nommés sur proposition de la Cour, ou plus exactement de son Premier président.

Entre l'entrée en vigueur de la loi et la fin 2020, sept nominations ont été prononcées à ce titre dont cinq concernaient des X INSEE : une inspectrice générale et quatre administrateurs hors classe. Ce choix traduit une forte appétence de la Cour pour ce profil.

### ***La situation à fin 2019***

L'arrivée de ces nouveaux conseillers maîtres en service extraordinaire, combinée à la croissance tendancielle du nombre de magistrats polytechniciens depuis les années 1970, a pour conséquence une présence polytechnicienne au palais Cambon à un niveau jamais atteint. Celle-ci était constituée, au 31 décembre 2019, par :

- dix magistrats, dont six conseillers maîtres et quatre conseillers référendaires, en service à la Cour (donc sans compter les magistrats en détachement ou en disponibilité),
- cinq conseillers maîtres en service extraordinaire (tous X INSEE),

---

<sup>12</sup> Corps qui était en extinction au moment de la nomination de l'intéressé.

<sup>13</sup> Corps ultérieurement intégré à celui des ingénieurs des ponts et chaussées.

<sup>14</sup> Corps ultérieurement intégré à celui des ingénieurs des mines.

<sup>15</sup> Voir liste en annexe 3.

- six rapporteurs extérieurs (3 X Mines, 1 X Ponts, 1 X INSEE, 1 X Armement).

## Portraits de quelques magistrats polytechniciens

### Un premier polytechnicien qui ne le fut pas complètement : le procureur général Louis Athanase Rendu (X 1794)

Notaire royal depuis 1767 au 205 rue Saint-Honoré à Paris, Sébastien Rendu a quatre fils auxquels, assisté d'un précepteur, il donne une solide éducation. Ils sont adolescents, voire encore enfants, quand survient la Révolution.

En 1794 est créée l'École polytechnique, ou plus exactement l'École centrale des travaux publics comme elle s'appelait à l'origine. Les deux aînés de la fratrie, Louis Athanase et Ambroise, passent le premier concours d'entrée et sont reçus, à respectivement 17 et 16 ans. Quelques mois plus tard survient un événement politique qui va avoir des conséquences considérables sur la suite de leurs études et sur leur avenir : l'instauration du Directoire. En effet, à l'occasion de l'anniversaire de la décapitation de Louis XVI, ce nouveau régime exige que professeurs et élèves, réunis dans le grand amphithéâtre de l'École en janvier 1796, écrivent et signent le serment suivant : « *Je jure d'être sincèrement attaché à la République et je voue une haine éternelle à la royauté* ». <sup>16</sup>

Refusant de se soumettre à cette obligation, les deux frères Rendu sont provisoirement exclus en attendant que le ministre statue sur leur cas et sur celui des sept autres réfractaires. La sentence tombe une semaine plus tard : tous sont renvoyés définitivement.

Cela n'empêchera pas Louis Athanase et Ambroise Rendu de rester attachés à l'École à travers une participation active aux réunions d'anciens élèves.

Exclu de l'École polytechnique, Louis Athanase Rendu change complètement d'orientation. Il entreprend des études de droit et devient notaire à Paris.

En 1801, il épouse sa cousine Anne-Marie Garnier, fille de Jean-Baptiste Garnier, magistrat, ancien député du Tiers-État aux États-Généraux et alors préfet de Jemmapes. Napoléon Bonaparte, Premier consul, assiste au mariage, célébré en l'église de la Madeleine. Quand, six ans plus tard, l'Empereur créera la Cour des comptes, c'est Jean-Baptiste Garnier qui sera choisi pour en être le premier Procureur général.

Louis Athanase Rendu exerce sa fonction de notaire pendant toute la durée de l'Empire. À la chute de Napoléon, il rappelle immédiatement les raisons de son exclusion de l'École polytechnique 18 ans plus tôt, ce qui lui vaut d'être nommé maître des requêtes en service extraordinaire au Conseil d'État et d'être fait chevalier de la Légion d'honneur quelques semaines après l'avènement de Louis XVIII.

Aussitôt les Cent-Jours passés, il est nommé secrétaire général de la préfecture de la Seine. Le préfet propose rapidement sa promotion au grade d'officier de la Légion d'honneur. Le ministre de l'intérieur s'émeut d'une ascension aussi fulgurante dans l'Ordre mais Louis Athanase fait jouer ses relations, en l'occurrence le comte d'Artois, futur Charles X, qui obtient l'accord du roi.

---

<sup>16</sup> Ces serments sont conservés aux Archives nationales (Les archives du Directoire, Tome II, Groupe de l'Intérieur, Bureau des nominations et « notes personnelles », carton AF/III/92, dossier 393).



Dès l'année suivante, à 39 ans, Louis Athanase Rendu est nommé Procureur général près la Cour des comptes, succédant ainsi à son beau-père. L'ordonnance du Roi mérite d'être citée : *« Le sieur Garnier, notre procureur général près notre Cour des comptes, forcé par son âge et sa santé de mettre un terme à ses travaux, et le sieur Rendu, son gendre, ancien notaire à Paris, actuellement maître des requêtes et secrétaire général de la préfecture du département de la Seine, nous ayant exprimé le désir de succéder à son beau-père ; voulant, dans cette circonstance, reconnaître les longs services du sieur Garnier, et récompenser le sieur Rendu des marques de fidélité qu'il nous a données (...) »*

La reconnaissance royale ne s'arrête pas là : Louis Athanase est créé baron héréditaire par lettres patentes du 21 juillet 1818 et promu commandeur de la Légion d'honneur.



**Louis-Athanase Rendu**

Il exerce ses fonctions de procureur général pendant quatorze ans, jusqu'en 1830.

Les conditions de son départ de la Cour ne sont pas très claires. Officiellement, selon les archives de la Cour, il démissionne pour « raisons de santé ». Pourtant il vivra encore trente ans et mourra finalement à 83 ans, ce qui montre que ses trois femmes et ses onze enfants n'avaient pas trop altéré sa constitution.

En réalité, c'est la Révolution de 1830 qui est la véritable cause de son départ. Marc Ambroise-Rendu, auteur d'un livre sur la famille Rendu<sup>17</sup>, indique que Louis Athanase « perd son poste » sans doute pour être resté fidèle aux Bourbons. En effet, il y a fort à penser que le légitimiste qu'était Louis-Athanase Rendu a refusé de prêter le serment que la Monarchie de Juillet a exigé des fonctionnaires.

Son fils aîné, Théodore Rendu, l'a rejoint à la Cour en 1827, étant nommé conseiller référendaire à 26 ans. La Révolution de 1830 n'a pas sur lui les mêmes conséquences que sur son père mais c'est celle de 1848 qui sera fatale à sa carrière avec, là encore, un doute sur les conditions de sa démission. Selon sa notice biographique à la Cour, il démissionne « par

---

<sup>17</sup> Cf. bibliographie en annexe 1.

*hostilité à la République* » mais selon Marc Ambroise-Rendu précité, s'il fuit en Belgique en 1848, ce serait moins par fidélité à la Monarchie de Juillet que pour échapper à ses créanciers. Ce qui est certain, c'est qu'il n'aura pas eu la brillante carrière de son père : à sa démission après vingt ans passés à la Cour, il est toujours conseiller référendaire de 2<sup>e</sup> classe.

Les liens familiaux de Louis Athanase Rendu avec la Cour ne se limitent pas à son beau-père et à son fils : sa troisième épouse, Augustine Clément de Givry, était la sœur d'un conseiller référendaire<sup>18</sup>.

Un mot, pour terminer, sur Ambroise Rendu, le frère polytechnicien démissionnaire : il fit carrière dans l'administration de l'Instruction publique, devenant inspecteur général de l'Université et siégeant plus de trente ans au Conseil royal de l'Instruction publique.

### Trois autres polytechniciens qui ne l'étaient pas non plus tout à fait

Rendu n'est pas le seul polytechnicien de la Cour des comptes à être sorti de l'École autrement que par la grande porte.

#### Pierre Pierret (X 1796)

Deux ans après Rendu, au concours de 1796, est reçu Pierre Pierret. D'après les archives de l'X, il « a quitté l'École le 30 Floréal an 7 (19 mai 1799) pour se conformer à l'arrêté du Directoire du 13 du même mois » et a été nommé « Elève de l'École de (sic) Mines, suivant la lettre du Ministre de l'Intérieur en date du 29 Brumaire an 9 (20 novembre 1800) ».

**CONCOURS DE 18**

|                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| N° D'IMMATRICULATION.<br>268. | <i>Pierret, Pierre, Simon, Alexandre</i> né le 8 Octobre 1777.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| EXAMEN<br>à Paris.            | à Paris département des Ardennes.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| N° D'ADMISSION.               | Signalément : Cheveux et sourcils Châtains front Moyen nez Gros yeux Bleus bouche moyenne menton rond visage ovale taille d'un mètre 67 centim.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| DATE<br>D'ENREGISTREMENT.     | Marques apparentes :<br>Services militaires :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Signature de l'École,         | Domicile des parents : Son père employé à la comptabilité n° au Louvre n° 3.<br>Grades obtenus : Suppléant de Chef de Brigade, sous le n° 10 le 27 Brumaire an 5.<br>Passé à la 1 <sup>re</sup> division en , le d'une liste de Elèves.<br>Déclaré admissible dans les services publics en , le d'une liste de Elèves.<br>Admis dans le service d en , le d'une liste de Elèves.<br><i>Extrait : L'École le 11 Brumaire an 5. Arrêté de l'École n° 6 sur demande de l'élève. L'École le 11 Brumaire an 5. Arrêté de l'École n° 7 pour transférer à l'École de Mines. L'École le 11 Brumaire an 5. Arrêté de l'École n° 8 pour transférer à l'École de Mines. L'École le 11 Brumaire an 5. Arrêté de l'École n° 9 pour transférer à l'École de Mines. L'École le 11 Brumaire an 5. Arrêté de l'École n° 10 pour transférer à l'École de Mines.</i><br>Nommé Elève de l'École de Mines, suivant la lettre du Ministre de l'Intérieur en date du 29 Brumaire an 9 (20 novembre 1800). |

Sa notice biographique est muette sur le début de sa carrière. En 1817, il est nommé conseiller référendaire à la Cour où il rejoint son père, Rémi Pierret, lui aussi conseiller référendaire, qui avait été nommé lors de la création de la juridiction en 1807.

Il passera trente et un ans à la Cour sans accéder à la maîtrise et sera mis à la retraite en 1848 par suppression d'emploi.

<sup>18</sup> « probablement » selon la notice biographique de Louis Athanase Rendu. Le livre de Marc Ambroise-Rendu n'émet pas de doute sur la question.

## Adrien Sanlot (X 1799)

Le cas de Sanlot est différent puisque c'est lui-même qui a décidé de quitter l'École au bout de quelques mois, très précisément le 21 Thermidor an 8.

**CONCOURS DE 18<sup>an</sup> 8<sup>e</sup>.**

*Sanlot*

|                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                       |
|---------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| N° d'inscriptions<br><b>197</b>                                     | à Paris, département de la Seine<br>68, Avenue de Paris, rue Lepelletier 1826.                                                                                                                                                        |
| EXAMEN<br>à Paris                                                   | le 9 octobre 1796                                                                                                                                                                                                                     |
| N° d'inscription                                                    | Signalé : Cheveux et sourcils courts front bas nez court<br>yeux courts bouche moyenne menton court visage oval taille d'un mètre 5 centim.                                                                                           |
| DATE<br>d'admission<br>18 Thermidor an 8                            | Marques apparentes :<br>Services militaires :<br>Domicile des parents : Les Pères, avenue de la Seine, rue Lepelletier 1826.                                                                                                          |
| Signature de l'École :                                              | Grades obtenus :<br>Passé à la 1 <sup>re</sup> division en , le , d'une liste de Elèves.<br>Déclaré admissible dans les services publics en , le , d'une liste de Elèves.<br>Admis dans le service d en , le , d'une liste de Elèves. |
| BOURSES<br>et bourses<br>Tours et premières<br>sans d'appointement. | En l'absence de P. a été mis à la suite de la liste des élèves par l'Etat d'après le bon vouloir.<br>A Paris le 21 Thermidor an 8 (Journée du 17 Thermidor an 8)<br>Un tel jour l'année 1800.                                         |

Ni les archives de l'École, ni celles de la Cour ne permettent de connaître la raison de sa démission ni de savoir ce qu'il fit au cours des dix années suivantes.

L'année 1812 est pour lui un tournant puisque d'une part il est nommé conseiller référendaire de 2<sup>e</sup> classe à la Cour des comptes et que d'autre part il se marie avec la fille d'un banquier, âgée de 17 ans, Gabrielle Baguenault. Son père, Etienne Sanlot, avait été nommé conseiller maître à la création de la Cour en 1807 (à l'âge de 77 ans !) mais le Premier président Barbé-Marbois ne le tenait manifestement pas en très haute estime puisqu'il écrivait de lui, dès 1808 : « C'est le doyen de la Cour ; homme estimable, mais fini pour les affaires. Il n'y a même jamais été très habile. »

Éphémère polytechnicien, Sanlot fils sera un magistrat tout aussi éphémère. En 1815, trois ans après sa nomination à la Cour, il en démissionne pour prendre la direction de la banque de son beau-père. Autorisé à prendre le nom de Sanlot-Baguenault, cet homme pressé devient rapidement maire du 2<sup>e</sup> arrondissement de Paris, après avoir créé en 1819 la Société pour l'amélioration des prisons. Il est élu député de la Seine en 1824 mais, battu aux élections suivantes, il retourne définitivement à ses affaires privées, après avoir été révoqué de ses fonctions de maire en 1825.

## Charles César Coustant d'Yanville (X1813)

Charles César Coustant d'Yanville a lui aussi quitté l'École prématurément, mais pour une autre raison : il « n'a pas été jugé admissible dans les services publics à la fin de l'année scolaire 1814-1815 » et a donc été « licencié d'après l'ordonnance du Roi du 13 avril 1816 ».

|                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| N° D'IMMATRICULATION.<br><i>3907.</i>                                  | <i>Coustant Dyanville</i> (Charles Desac) n° né 1012 Fumain au 14 (30 <sup>ème</sup> 1795)                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| EXAMEN<br>à <i>Orléans</i>                                             | à <i>Soulé</i> département d <i>el. Oise</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| N° D'ORDRE.<br><i>100.</i>                                             | Signalement : Cheveux et sourcils <i>blonds</i> front <i>peu ouvert</i> nez <i>long</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| DATE<br><i>27 8<sup>ème</sup> 1813.</i>                                | yeux <i>bleus</i> bouche <i>ordinaire</i> menton <i>fonctionnisme</i> taille d'un mètre <i>73 centim.</i> ( <i>5 p. 3 p. 11 l'g.</i> )                                                                                                                                                                                                                                                              |
| SIGNATURE DE L'ÉLÈVE.                                                  | Marques apparentes :<br>Services militaires :<br>Domicile des parents : <i>Propriétaire à Paris (Boulevard de la Madeleine) Son père, not. Desprez Delarivière,<br/>Propriétaire, Demeurant à Paris, Rue de la Harpe 4 Filles N° 14.</i>                                                                                                                                                            |
|                                                                        | Grades obtenus :<br>Passé à la 1 <sup>re</sup> division en <i>1814</i> , le <i>11<sup>ème</sup></i> d'une liste de " <i>Elèves.</i>                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|                                                                        | Déclaré admissible dans les services publics en " , le " d'une liste de " <i>Elèves.</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| BOURSES<br>ET DÉPENSES.<br>Trousseau et première<br>mise d'équipement. | Admis dans le service d " " en " , le " d'une liste de " <i>Elèves.</i><br><i>Devenu un Certificat de présence, le 20 Novembre 1813.</i><br><i>M<sup>re</sup> Dyanville n'a pas été jugé admissible dans les services publics à la</i><br><i>fin de l'année scolaire 1814-1815.</i><br><i>L'ancien Dyanville l'ordonnance Du Roi Du 12 Avril 1816 - La quittance l'ordre</i><br><i>du 15 Avril.</i> |

Contrairement aux deux précédemment cités, son père n'a jamais été membre de la Cour mais il avait été conseiller correcteur en la Chambre des comptes de Paris sous l'Ancien régime.

Après son départ de l'X, Coustant d'Yanville étudie le droit et devient avocat puis « correcteur » (aspirant ?) à la Cour des comptes.

Il est nommé conseiller référendaire de 2<sup>e</sup> classe en 1830, accède à la 1<sup>e</sup> classe 25 ans plus tard. L'honorariat lui est conféré en 1865, à 70 ans, toujours comme conseiller référendaire.

## Les deux Premiers présidents polytechniciens

### Charles Laurent (X 1875)

Le passage de Charles Laurent à la Cour fut très bref et, bien qu'au plus haut niveau, ne constitua qu'une étape dans une carrière extrêmement brillante et diversifiée.

La vie publique du jeune Charles Laurent commence dès l'âge de 14 ans, pendant la guerre de 1870 à laquelle il participe comme pointeur dans l'artillerie, selon le récit du siège de Paris qu'il fera plus tard.

Après des études secondaires au lycée Louis-le-Grand, ce fils d'un employé des lits militaires est reçu à l'X à 18 ans. Il en sort deux ans plus tard comme sous-lieutenant à l'École d'application de l'artillerie et du génie. Il quitte l'armée l'année suivante pour entrer, à 21 ans, au ministère des finances comme surnuméraire attaché au cabinet du sous-secrétaire d'État puis, brièvement, comme commis des postes et télégraphes quand un poste se libère. Là, il prépare le concours de l'Inspection générale des finances auquel il est reçu 2<sup>e</sup> à 22 ans. D'abord adjoint, il accède au grade d'inspecteur des finances à 25 ans.

Après six ans à l'Inspection, il saisit une opportunité. En 1886, Paul Bert, qui vient d'être nommé résident général de l'Annam et du Tonkin, demande au ministre des finances de lui adjoindre un haut fonctionnaire destiné à diriger le contrôle des services financiers du Tonkin. C'est sur Charles Laurent que se porte le choix du ministre Sadi Carnot, lui-même polytechnicien.

De retour de Hanoï au bout de deux ans, il est choisi par le ministre des finances Paul Peytral pour diriger son cabinet, fonction qu'il exerce deux fois entrecoupées par une année comme adjoint au chef du service de l'Inspection.

À partir de là, il enchaîne les postes les plus prestigieux au ministère des finances :

- directeur du personnel et du matériel (1893-1894),
- caissier payeur central du Trésor public (1894-1895),
- directeur général de la comptabilité publique (c'est-à-dire aussi du budget) de 1895 à 1898 puis de 1899 à 1905,
- secrétaire général du ministère, et en même temps conseiller d'État en service extraordinaire, en 1898-1899 puis de nouveau de 1905 à 1907.

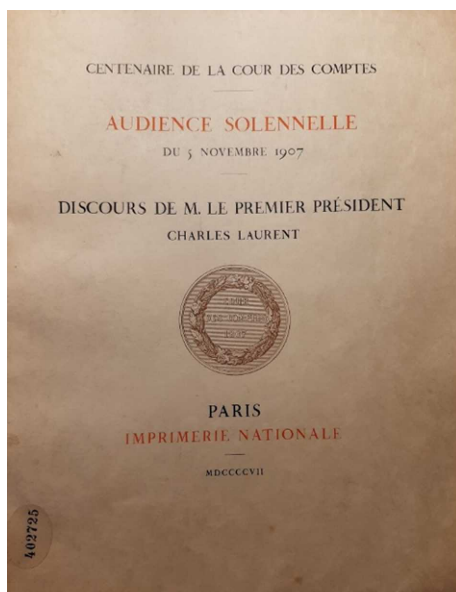
Ce parcours sans faute lui vaut d'être nommé Premier président de la Cour des comptes le 9 mars 1907.



**Charles Laurent**

Charles Laurent a alors 50 ans. C'est à lui qu'il revient de présider les cérémonies du centenaire le 5 novembre suivant. Voici le récit que le conseiller maître et polytechnicien Alfred de Foville fit de la séance commémorative :

*« Elle n'a pas été, comme physionomie générale, très différente des autres séances publiques de la Cour : quelques spectateurs et surtout spectatrices de plus ; puis, à côté des magistrats en fonctions, quelques membres honoraires qui revenaient momentanément s'asseoir à leurs anciennes places. Aucun ministre. Le Premier Président n'a donc pu donner la parole qu'à lui-même : mais son discours a dit excellemment tout ce qu'il y avait à dire sur le passé, le présent et l'avenir de la haute magistrature financière dont il est devenu le chef. »*



Et Foville continue par la litanie des Premiers présidents :

*« M. Charles Laurent occupe depuis peu le siège éminent où l'ont précédé les Barbé-Marbois (1807-1834, les Barthe (1834-1863), les de Royer (1863-1877), les Petitjean (1877-1880), les Bethmont (1880-1890), les Humbert (1890-1894), les Boulanger (1890-1894), les Labeyrie (1900-1901) et les Félix Renaud (1901-1907)<sup>19</sup>. Jeune encore, on peut espérer que M. Laurent y restera longtemps. »*

Cette espérance sera vite déçue...

En septembre 1908, juste après la révolution des Jeunes-Turcs, le Gouvernement demande à Charles Laurent de partir comme conseiller financier du gouvernement ottoman pour réorganiser, à la demande de celui-ci, les finances turques. Pendant huit mois, il se partage entre la Turquie et la France. Mais lorsqu'il se rend compte que sa mission nécessitera plus de temps que ce qu'il avait imaginé, il se résout à abandonner sa haute magistrature et c'est donc dès 1909, deux ans après son installation à la Cour, qu'il devient Premier président honoraire. C'est avec ce titre qu'il assistera à l'inauguration du palais Cambon trois ans plus tard.

La profonde remise en ordre des finances turques que Charles Laurent a largement inspirée est décrite en détail dans une conférence qu'il a donnée devant la Société des anciens élèves de l'École libre des sciences politiques.

Sa mission turque le retient à Stamboul, comme on disait alors, jusqu'en 1910.

Âgé seulement de 53 ans, il entame alors une seconde carrière, dans les affaires, comme administrateur de la Compagnie du Canal de Suez, président de Thomson-Houston (1915-1938) et président du Crédit national, créé sous son impulsion en 1919.

Mais en 1920, la France et l'Allemagne rétablissent leurs relations diplomatiques. Il faut un homme solide pour devenir le premier ambassadeur en Allemagne de l'après-guerre. Les talents diplomatiques manifestés par Charles Laurent dans ses missions financières à l'étranger et son expertise économique et financière conduisent Alexandre Millerand à faire appel à lui, une fois encore, les nouvelles relations franco-allemandes semblant devoir être dominées par les questions économiques. La presse d'extrême droite critique cette nomination en alléguant une

---

<sup>19</sup> Remarquons que, dans son énumération, Foville oublie le comte Joseph Siméon qui fut Premier président de 1837 à 1839 pendant que son prédécesseur et successeur Félix Barthe était ministre de la Justice.

germanophilie du nouvel ambassadeur résultant de ses relations d'affaires, avant la guerre, avec des sociétés allemandes. Laurent part néanmoins pour Berlin avec, dans ses bagages, les insignes de Grand-croix de la Légion d'honneur qui viennent tout juste de lui être remis.

Il reste en poste deux ans et demi au cours desquels il doit faire face aux tensions qui montent entre Paris et Berlin sur la question des Réparations.

De retour en France, il retourne dans le secteur privé, enchaînant ou cumulant, jusqu'à sa mort en 1939, les hautes fonctions dans le monde industriel et financier :

- vice-président de la compagnie des chemins de fer Paris-Orléans (1922-1939),
- président du conseil d'administration de la Banque des pays du Nord (1923-1939),
- président de la Société financière et industrielle des chemins de fer,
- président de la Société centrale pour l'industrie électrique,
- président des Ateliers J. Carpentier,
- président de l'Union des industries et métiers de la métallurgie.

Pourtant, même après avoir quitté le service de l'État, il sera plus d'une fois consulté par les pouvoirs publics à l'occasion d'études et de réformes relatives à l'administration financière et à la comptabilité publique.

De même, il continuera à œuvrer pour une amélioration des relations franco-allemandes en prenant en 1927 la tête de la section française du comité franco-allemand d'information et de documentation, dit Comité Mayrisch, fondé l'année précédente avec l'appui officiel du Quai d'Orsay dans le contexte des accords de Locarno pour favoriser une collaboration économique entre les deux pays.

Charles Laurent meurt quelques mois avant le début de la Deuxième Guerre mondiale.

La formation scientifique de Charles Laurent l'avait amené très tôt à s'intéresser à la statistique. Il entre au Conseil supérieur de la statistique en 1895 et à la Société statistique de Paris en 1899. En 1902, il devient membre de l'Institut international de statistique. En août 1907, alors qu'il est Premier président de la Cour des comptes, il participe à la XI<sup>e</sup> session de l'Institut international de statistique à Copenhague, avec Alfred de Foville (*cf. infra*). Il prend la présidence de la Société statistique de Paris en 1911.

### ***Pierre Guinand (X 1896)***

Le seul autre polytechnicien ayant occupé le siège de Premier président n'a fait, lui aussi qu'un passage très bref à la Cour.

Pierre Guinand est né à Lyon en 1876 dans une famille d'apprêteurs, métier exercé par son père et son grand-père et qui sera repris par son frère.



**Pierre Guinand**

Reçu à l'X en 1896, il décide, à sa sortie de l'École, d'embrasser la carrière militaire, d'abord dans l'artillerie puis dans le génie. Alors capitaine, il réussit le concours d'adjoint à l'intendance puis passe, en 1912, dans le corps de contrôle de l'administration de l'armée où il restera 14 ans, franchissant tous les échelons de la hiérarchie : contrôleur de deuxième classe, contrôleur de première classe, adjoint au directeur du contrôle, contrôleur général et enfin directeur du contrôle du ministère de la Guerre.

En 1926, il est pendant quelques mois secrétaire général du ministère de la Guerre, fonction qu'il retrouvera en 1932 et dans laquelle il sera élevé à la dignité de Grand-croix de la Légion d'honneur.

Le 1<sup>er</sup> septembre 1936, il est nommé Premier président de la Cour des comptes. Son installation a lieu en la présence du maréchal Pétain.

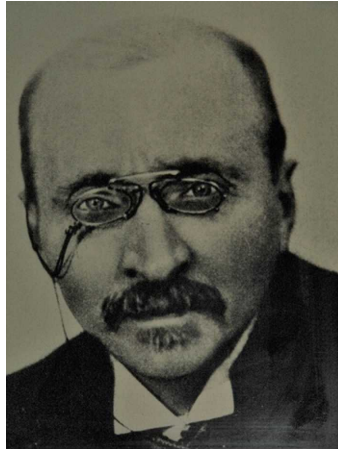
Aussitôt, il s'attache à la mise en œuvre du contrôle de l'administration financière confié à la Cour quelques semaines avant sa nomination.<sup>20</sup>

Le 31 août 1937 sont signés le décret-loi portant réorganisation du régime des chemins de fer et la convention créant la Société nationale des chemins de fer français. Le même jour, Pierre Guinand est nommé président du conseil d'administration de la toute nouvelle S.N.C.F. Il aura passé tout juste un an rue Cambon.

---

<sup>20</sup> Source : Éloge prononcé par le Premier président Labeyrie, cité dans la notice biographique de Pierre Guinand.





**Pierre Guinand**

Dans l'éloge qu'il prononce, son successeur Émile Labeyrie résume ainsi le style de la présidence de Guinand : « *pas de paroles inutiles, de l'action* ». Cette citation est l'occasion de noter que le Premier président Émile Labeyrie avait été reçu à l'X (et à Normale sup) mais n'y était pas entré, préférant passer une licence en droit et entrer comme attaché au secrétariat de son père, le Premier président Henri Labeyrie.

Détaché de la Cour, Pierre Guinand prépare la convention entre l'État et la S.N.C.F., assure la fusion des réseaux des anciennes compagnies ferroviaires et négocie la convention collective du personnel.

L'armistice du 22 juin 1940 place l'entreprise sous le contrôle de l'occupant et, en septembre 1940, le gouvernement de Vichy démet de ses fonctions Pierre Guinand qui décèdera en 1944 dix jours avant la libération de Paris, après avoir été nommé Premier président honoraire le 8 avril 1941.

### **Les autres Procureurs généraux**

Outre Louis-Athanase Rendu, trois polytechniciens accédèrent à la fonction de Procureur général.

#### ***Paul Audibert (X 1847)***

Sorti de l'École polytechnique comme sous-lieutenant du génie, Paul Audibert démissionne rapidement de l'armée. Il entre en 1850 à l'administration des finances dans un emploi de commis et se présente au concours de l'Inspection des finances auquel il est reçu en 1852.

Il passe 19 ans à l'Inspection et finit par en sortir en 1871 comme sous-directeur du contrôle des régies et de l'Inspection générale des services, chargé du recouvrement de l'impôt. Il est finalement nommé directeur général des contributions indirectes, et, simultanément, conseiller d'État en service extraordinaire en 1874.



**Paul Audibert**

Il démissionne de son poste de directeur général en 1879 à la suite d'un désaccord avec le nouveau sous-secrétaire d'État aux finances, Daniel Wilson, celui-là même qui deviendra deux ans plus tard le gendre de Jules Grévy et sera à l'origine du scandale des décorations et de la démission de son beau-père.

De retour à l'Inspection, Audibert n'y reste pas longtemps puisqu'il est nommé en 1880 procureur général près la Cour des comptes, fonction qu'il exercera jusqu'à sa mort.

Son passage à la Cour est surtout marqué par le long conflit qui l'opposa au Premier président Bethmont<sup>21</sup> nommé pratiquement en même temps que lui.

Bien que venant tous deux de l'extérieur, Bethmont et Audibert épousent immédiatement les thèses qui opposaient depuis 1872 la Cour et le Parquet à propos de la présence de ce dernier aux séances de chambre. Trois mois avant leur nomination a été signé, sous l'impulsion du précédent Procureur général et sans l'accord de la conférence des présidents, un décret<sup>22</sup> allant dans le sens souhaité par le Ministère public puisqu'il autorise ses représentants à assister aux séances des chambres et à y prendre la parole. Dès son discours d'installation, Audibert annonce son intention de faire usage de ces nouveaux droits, et notamment de présenter des conclusions orales lors des audiences des chambres.

Le Premier président Bethmont s'oppose à cette pratique qu'il considère comme un empiètement potentiel sur les prérogatives de la Juridiction. La tension qui existait sur ce sujet depuis plusieurs années a été amplifiée par le décret précité qui, en outre, a créé un poste d'avocat général et un poste de substitut. Comme les titulaires de ces deux nouvelles fonctions doivent être choisis parmi les référendaires, la disposition en cause conduit à placer deux magistrats inamovibles sous l'autorité d'un magistrat amovible, ce qui est considéré par une partie de la Cour comme une atteinte aux prérogatives du siège.

Par un arrêté du 23 février 1881, Bethmont cherche à limiter les interventions du Parquet général. Dans une lettre du 31 mars 1882, le ministre des finances Léon Say soutient le Procureur général et estime que l'arrêté du Premier président n'est pas conforme au décret.

---

<sup>21</sup> Cf. *Brûler et renaître*, p. 125 et *Histoire de la Cour des comptes*, IIe partie, chapitre VI p. 574.

<sup>22</sup> Décret du 17 juillet 1880 concernant les fonctions d'avocat général et de substitut près la Cour des comptes.

Il faut finalement un nouveau décret<sup>23</sup> pour régler le différend. Ce texte de compromis confirme le droit des représentants du Ministère public d'assister aux audiences des chambres et d'y présenter des réquisitions orales mais précise que les délibérations auront lieu hors de leur présence, sauf dans le cas de la chambre du conseil statuant sur la déclaration générale de conformité ou le rapport public.

Si ce conflit peut nous apparaître aujourd'hui picrocholin, il anima vivement la Cour pendant longtemps. L'éloge de Paul Audibert prononcé après son décès en fonctions en 1886 en porte la trace : « *C'est une œuvre périlleuse d'introduire dans une magistrature depuis longtemps constituée des habitudes nouvelles ; les corps ont leur dignité, et se présenter à eux armé de droits nouveaux, c'est s'exposer à ce qu'ils vous demandent si l'innovation qui se produit était nécessaire.* »<sup>24</sup>. Vingt ans après la naissance du différend, on en parlait encore. C'est ainsi qu'en recevant en 1901 le procureur général Liotard-Vogt, deuxième successeur d'Audibert, le doyen des présidents de chambre, Léon Bouchard, crut utile de l'évoquer ainsi : « *Le Procureur général Audibert, poussé par la très louable ambition d'étendre les attributions de son service, avait peut-être dépassé le but et causé un certain malaise dans les relations de la Cour et du Parquet.* ».

### **Georges Privat-Deschanel (X 1887)**

Georges Privat-Deschanel est né en 1868, d'un père normalien, professeur de physique au Lycée Louis le Grand puis proviseur du lycée de Vanves. Après la mort prématurée de ce dernier, le jeune Georges, âgé de 15 ans, est poussé par son oncle à préparer le concours d'entrée à l'École polytechnique qu'il réussit à 19 ans.



**Georges Privat-Deschanel**

À partir de là, sa carrière rappelle, à bien des égards, celle de Charles Laurent, de 12 ans son aîné. Comme lui, il fait l'École d'application de l'artillerie et du génie puis est reçu 2<sup>e</sup> au concours de l'Inspection des finances. Tandis que Laurent, pour son deuxième poste, avait saisi l'opportunité offerte par la recherche, par le ministère des colonies, d'un directeur du contrôle

---

<sup>23</sup> Décret du 20 octobre 1884 concernant les attributions du Procureur général près la Cour des comptes.

<sup>24</sup> Les sources divergent sur l'auteur de cet éloge. Selon le livre du CNRS sur la Cour des comptes (1984), il s'agirait du Premier président Bethmont. Selon le Dictionnaire historique et généalogique des magistrats de la Cour des comptes, il s'agirait du Procureur général Renaud, successeur d'Audibert.

des services financiers du Tonkin, Privat-Deschanel saisit celle offerte par la recherche en 1897, par le ministère du commerce, de l'industrie, des postes et télégraphes, d'un chargé de mission pour l'organisation des services administratifs de l'Exposition universelle de 1900.

Sa réussite dans une mission originale lui vaut, comme à Laurent, d'être alors appelé à diriger le cabinet du ministre des finances. En l'occurrence, il s'agit de Joseph Caillaux<sup>25</sup>, inspecteur des finances comme lui, avec qui il a écrit, en collaboration avec Albert Touchard, un traité technique sur les impôts en France dont le premier tome est paru en 1896.

Au cabinet de Caillaux, il s'illustre en particulier dans la préparation de la loi du 31 décembre 1900 sur le régime des boissons.

Après cela, il enchaîne les postes de direction au ministère des finances, tout comme Charles Laurent dont il est plusieurs reprises le successeur :

- directeur du personnel et du matériel (1900-1902),
- directeur de la dette inscrite (1902-1905),
- directeur des manufactures de l'État (1905-1907),
- directeur de la comptabilité publique (1907-1912), poste qu'il cumule avec celui de conseiller d'État en service extraordinaire.

Selon Matthieu de Oliveira<sup>26</sup>, « Dans chacune de ces fonctions ou presque, il se pose en défenseur d'un libéralisme rigoureux, s'opposant, par exemple, à tout *aggiornamento* de la politique de retraites des fonctionnaires en 1904 ou à la mise en place d'un congé maternité rémunéré en 1909 ».

De même que le Gouvernement avait envoyé Laurent en 1908 auprès du gouvernement ottoman pour réorganiser les finances turques, Joseph Caillaux, devenu président du Conseil, envoie Privat-Deschanel au Maroc en mai 1912, quelques mois après l'instauration du protectorat. Là, auprès du général Lyautey, il est chargé de jeter les bases de l'organisation financière du Maroc.

En récompense, il est nommé Procureur général près la Cour des comptes le 17 octobre 1912, le lendemain de l'inauguration du palais Cambon.

Comme Charles Laurent, il ne passe qu'un an à la Cour dont il démissionne le 15 décembre 1913 pour redevenir directeur général de la comptabilité et, en même temps, secrétaire général du ministère des finances, à la demande de Joseph Caillaux nommé pour la quatrième fois à la tête de ce ministère où il va enfin obtenir le vote de l'instauration de l'impôt sur le revenu.

Après la guerre, Georges Privat-Deschanel est nommé inspecteur général des finances (1<sup>er</sup> août 1918). Il pose un diagnostic sévère sur les désordres comptables et sur la crise de l'administration centrale des Finances et il formule des propositions de réorganisation qui déboucheront sur la loi Klotz de 1919 sur la direction du budget, et sur la loi Marin de 1922 sur le contrôle des dépenses engagées.

---

<sup>25</sup> Fils et neveu de polytechniciens, Joseph Caillaux avait dû, pour obéir à son père, le ministre Eugène Caillaux, préparer le concours d'entrée à l'X. Sur cette période, il écrira dans ses mémoires : « *Il arrive ce qui doit arriver : je m'ennuie, je me décourage, je travaille mollement en regardant le calendrier, je me traîne péniblement jusqu'au concours. Je suis admissible, je ne suis pas reçu. (...) Je n'ai consenti à me présenter à l'École polytechnique que sur la promesse qui me fut faite de donner plus tard à ma vie l'orientation qui me conviendrait.* » (Sources : Joseph Caillaux, *Mes Mémoires*, tome I *Ma Jeunesse orgueilleuse*, Plon ; Paulette Houdyer, *L'Affaire Caillaux, ainsi finit la Belle Époque*, Le Cercle d'or).

<sup>26</sup> Dans le dictionnaire historique des inspecteurs des finances.

Enfin, comme l'avait fait avant lui Charles Laurent, il quitte l'administration pour entamer, à 52 ans, une seconde carrière dans le secteur privé : président du Crédit français de 1920 à 1933, administrateur du Crédit auxiliaire de l'industrie française (1919), de la Banque Privée (1921-1930), de la Société d'extension de l'industrie automobile (1924), vice-président des Exploitations minières de Tunisie (1927), président de l'Association foncière et immobilière, administrateur du Paris Wyoming Oil Syndicate.<sup>27</sup>



**Georges Privat-Deschanel**

Il meurt en 1942.

#### ***Jean-François Bénard (X 1962)***

Le quatrième polytechnicien à avoir occupé la fonction de procureur général appartient à la génération d'élèves qui avaient la possibilité d'obtenir une des deux places offertes à l'ENA à condition de sortir de l'X dans le premier tiers du classement. Telle est la voie finalement choisie par Jean-François Bénard après qu'il eut hésité à embrasser une carrière de chercheur en physique théorique.



À cette époque, les polytechniciens étaient regardés un peu comme des bêtes curieuses par les autres élèves de l'ENA. Le fait que Jean-François Benard se passionne un temps pour le concept

---

<sup>27</sup> Entre autres sources : [\*Qui êtes-vous ? Annuaire des contemporains\*, G. Ruffy](#), Delagrave, 1924 (Bibliothèque historique de la Ville de Paris)

d'optimum walrasso-parétien n'aura sans doute pas aidé à faire disparaître les préjugés de ses condisciples à l'égard des X...

À sa sortie de l'ENA, Jean-François Bénard a la possibilité de choisir la Cour des comptes. Il écrira beaucoup plus tard : « *Je l'ai fait sans hésiter car cela correspondait parfaitement à mes aspirations, et sans doute aussi à mes capacités (je suis à l'aise dans les chiffres !)* ».

Pendant la moitié de sa période d'auditorat, il exerce la fonction de secrétaire général du conseil des impôts, l'ancêtre du conseil des prélèvements obligatoires, ce qui le conduit tout naturellement à la direction générale des impôts. Il y passe dix ans comme chargé de mission, sous-directeur et enfin chef de service.

En 1986, Jean-François Bénard quitte l'administration fiscale et choisit la voie du détachement dans le secteur public : il devient directeur administratif et financier de l'Aérospatiale. Dans cette maison d'ingénieurs s'il en est, sa formation polytechnicienne est un atout pour se faire accepter, même à un poste qui mobilise plutôt les compétences qu'il a acquises à l'ENA, à la Cour et à la direction générale des impôts que rue Descartes.

La même raison explique son intégration rapide à la SNCF qu'il rejoint un an plus tard en tant que directeur général adjoint chargé des finances, auprès de celui qui avait été déjà son directeur général lorsqu'il était aux impôts, Philippe Rouvillois.

Ayant gagné ses galons de cheminot, Jean-François Bénard est lui-même nommé en 1992 directeur général de la SNCF, responsabilité qu'il exerce pendant quatre ans.

Après vingt ans d'absence, il réintègre une première fois la Cour comme président de section mais en repart pour retrouver le monde ferroviaire. Celui-ci a changé entretemps puisqu'une réforme a séparé structurellement le gestionnaire d'infrastructure et l'exploitant. C'est du nouvel établissement public Réseau ferré de France que Jean-François Bénard est alors nommé directeur général.

Il réintègre une seconde fois la Cour en 2002, cette fois-ci définitivement.



**Jean-François Bénard**

Brièvement président de section et président de chambre, il accède en 2005 au poste de Procureur général qu'il occupera jusqu'à l'heure de la retraite qui sonne pour lui après 50 ans de services publics. Pendant ses sept années à la tête du Parquet, il aura prononcé les éloges d'une centaine de magistrats, avec une éloquence dont les murs de la Grand'chambre résonnent encore. Il y trouve l'occasion de souligner les valeurs de service public, de rigueur éthique et de clarté intellectuelle auxquelles, pendant toute sa carrière, il est resté attaché.

## **D'autres destins éminents**

### ***Jean-Pierre-Joseph Lacave-Laplagne (X 1811)***

Les Lacave étaient une famille d'avocats et magistrats gascons. À l'occasion de son mariage en 1786, Barthélémy Laplagne reçut en donation, de la part de l'oncle de son épouse, le domaine noble de La Plagne et prit le nom de Lacave de La Plagne. Lorsque la Révolution survint, il abandonna sa particule qui risquait d'être fatale à sa partie tête. Depuis lors, lui et ses descendants se sont appelés Lacave-Laplagne. C'est donc sous ce nom qu'est né son fils Jean-Pierre-Joseph en 1795.

En 1811, âgé donc de 16 ans seulement, le jeune homme est reçu au concours d'entrée à l'École polytechnique où il entre 71<sup>e</sup> sur 154. Il n'y fait pas une scolarité très brillante. Ses résultats ne lui permettent pas de sortir dans le Génie, comme il le souhaitait, et même une place dans l'Artillerie paraît hors de sa portée. Mais à quelque chose, malheur est bon. La situation militaire délicate dans laquelle se trouve la France au printemps 1813 pousse le gouvernement à faciliter le recrutement de jeunes officiers : les élèves qui le souhaitent peuvent donc quitter l'École avant la fin de leur scolarité pour partir au front comme sous-lieutenants d'artillerie après six mois de formation à l'École d'application de l'artillerie à Metz.

Après avoir saisi cette opportunité, le sous-lieutenant Lacave-Laplagne est envoyé en novembre 1813 à Mayence et participe aux combats d'arrière-garde que mène l'armée française pour couvrir sa retraite après son désastre à Leipzig.

Après la chute définitive de l'Empire, il reste quelque temps dans l'Armée mais finit par en démissionner en 1816 pour faire son droit, conformément à la tradition familiale. À la fin de ses études, il épouse sa cousine Marie-Charlotte Terrible, fille de Jean-Dominique-Léonard Terrible qui a été nommé maître des comptes à la création de la Cour des comptes en 1807.

Le début de sa carrière, une fois sa licence obtenue, doit beaucoup à son oncle maternel Pierre Barris, président de section à la Cour de cassation et baron de l'Empire. Grâce à ce puissant appui, il est nommé en 1819 procureur du roi à Étampes puis à Versailles et, en janvier 1821, conseiller référendaire à la Cour des comptes. Il n'a encore que 25 ans. À la Cour, il n'a pas le temps de côtoyer son beau-père qui meurt un mois plus tard.

La mairie d'Auch conserve, dans sa Salle des Illustres, les portraits du beau-père et du gendre.





**Jean-Dominique-Léonard Tarrible et Jean-Pierre-Joseph Lacave-Laplagne**

Après la révolution de 1830, Lacave-Laplagne se rallie à la Monarchie de Juillet et, sur proposition du baron Louis, il est promu à la maîtrise en mars 1831, à l'âge de 35 ans. Il passe encore deux ans à la Cour après ses dix années de référendariat puis se présente aux élections législatives de 1834 dans son Gers natal, à Mirande.

Après le militaire et le magistrat, voici donc l'homme politique qu'il restera jusqu'à sa mort.

À la Chambre, le député Lacave-Laplagne intervient surtout sur les questions financières, sur lesquelles son expérience lui donne une compétence certaine. Au début de 1837, il est désigné comme rapporteur d'un projet de loi pour l'ouverture d'un crédit d'un million destiné à solder la dot de la reine des Belges, la princesse Louise d'Orléans, fille de Louis-Philippe. Ce sera un tournant dans sa carrière politique.

Le rapport favorable qu'il fait sur le projet de loi lui attire en effet la sympathie du roi et, à l'occasion du changement de gouvernement qui survient en avril 1837, Lacave-Laplagne est nommé ministre des finances.





**Jean-Pierre-Joseph Lacave-Laplagne**

De ce premier passage au ministère des finances, qui dure deux ans, on retiendra l'adoption du règlement général de la comptabilité publique du 31 mai 1838 élaboré par le marquis d'Audiffret que Lacave-Laplagne avait fait nommer président de la commission spéciale, composée de membres de la Chambre des députés, de la Chambre des pairs et de la Cour des comptes, chargée de la vérification annuelle des comptes généraux des ministres. Lacave-Laplagne exprimera en ces termes sa reconnaissance envers d'Audiffret pour ce travail : « *Je dois bien me féliciter d'avoir pu marquer mon passage dans l'Administration par un travail aussi utile, et j'aime à reconnaître que je le dois à votre si active et si persévérante coopération* »<sup>28</sup>.

La tradition familiale prête au ministre Lacave-Laplagne cette phrase : « *Un petit milliard tout rond, tel est mon budget* »<sup>29</sup>.

Après la démission du gouvernement Molé et la dissolution qui suit, au début de 1839, Lacave-Laplagne retrouve brièvement la Cour mais il est réélu député du Gers. Bénéficiant toujours de la confiance de Louis-Philippe, il se voit confier par le roi l'administration des biens de son fils mineur, le duc d'Aumale.

Il redevient ministre des finances en 1842 et le reste cinq ans, jusqu'à sa chute consécutive à un incident qui peut pourtant paraître dérisoire. Une convention de concession entre l'État et une compagnie de paquebots transatlantiques a été conclue par « *Son Excellence Monsieur le Ministre des Finances* », ce qui entraîne, lors du débat de ratification, une vive réaction de la gauche qui voit dans cette formule une résurgence de l'Ancien Régime. La défense maladroite de Lacave-Laplagne et l'animosité de plusieurs membres de la Chambre à son égard, révélée

---

<sup>28</sup> Citation dans *Les ministres des Finances de la Révolution française au Second Empire – Dictionnaire biographique 1814-1848* (voir bibliographie)

<sup>29</sup> Source : document communiqué par Mme Elisabeth Lacave-Laplagne.

par cette affaire, le mettent dans une position délicate. Guizot, voyant par ailleurs son gouvernement de plus en plus critiqué sur sa politique, demande à trois de ses ministres de démissionner. Deux acceptent, Lacave-Laplagne refuse, ce qui conduit à sa destitution le 9 mai 1847.

Il reprend sa place de député qu'il conserve jusqu'à la Révolution de 1848.

Le ministre des finances de la II<sup>e</sup> République, Garnier-Pagès, ayant vivement critiqué la gestion financière de la Monarchie de Juillet, Lacave-Laplagne, qui en fut le ministre des finances le plus longtemps en fonctions, prend la plume et publie des *Observations sur l'administration des finances pendant le gouvernement de Juillet et sur ses résultats, en réponse aux rapports de M. le ministre des finances des 9 mars et 8 mai 1848*.

Le 13 mai 1849, il est réélu – pour la première fois au suffrage universel – député du Gers<sup>30</sup> mais il meurt le lendemain d'une crise de goutte.

### ***Marcel Flouret (X 1912)***

Marcel Flouret est un bel exemple d'ascension sociale.

Il naît en 1892 dans une famille d'origine modeste de Bergerac : son arrière-grand-père et son grand-père y étaient bouchers. Son père, imprimeur libraire dans cette même ville, commence l'ascension en devenant conseiller municipal et président du tribunal de commerce.

Le jeune Marcel est un brillant élève et, après des études à Bergerac et à Bordeaux, entre à l'X en 1912. Il en sort au moment où éclate la Première Guerre mondiale. Il fait, comme officier dans l'aviation, ce qu'on appelle une « belle guerre » : blessé, titulaire de la croix de guerre et de quatre citations, il reçoit la Légion d'honneur en 1920, à 28 ans.

Après la guerre, il reste dans l'armée : à la mission aéronautique de contrôle en Autriche et Hongrie puis au Centre des hautes études militaires à Varsovie.

Il est admis à l'École de guerre en mars 1925 mais n'y reste pas longtemps. Dès le mois d'avril, il est détaché au ministère des finances pour être sous-chef de cabinet du ministre Joseph Caillaux. En novembre de la même année, il est nommé conseiller référendaire à la Cour des comptes au tour extérieur et quitte donc définitivement l'armée.

---

<sup>30</sup> Et non du Lot-et-Garonne comme écrit dans le livre précité sur les ministres des finances (source : Assemblée nationale, [Base de données des députés français depuis 1789](#)).



**Marcel Flouret**

Il exerce à la Cour pendant huit ans et en part en 1933 pour une longue séquence en cabinets ministériels : directeur du cabinet de Jean Mistler, ministre des P.T.T. puis du commerce et de l'industrie, sous le Front populaire chef de cabinet du ministre des finances Vincent Auriol et directeur de cabinet du même comme ministre de la justice et comme ministre chargé de la coordination des services à la Présidence du Conseil. En 1936, il est entré en franc-maçonnerie dont il deviendra plus tard un dignitaire : commandeur du suprême conseil (1954).

Après la déclaration de guerre de 1939, Flouret est mobilisé comme lieutenant-colonel mais il retrouve en avril 1940 la voie des cabinets ministériels comme directeur du cabinet du ministre du Blocus Georges Monnet, puis du ministre de l'air Bertrand Pujo jusqu'en juillet 1940.

Il prend part à la Résistance sous le pseudonyme de Février. Le Comité français de libération nationale le nomme préfet, non affecté, le 3 octobre 1943. En mai 1944, il est nommé préfet de la Seine par le gouvernement provisoire d'Alger mais ne prend ses fonctions qu'à la Libération de Paris, après être entré dans l'Hôtel de Ville sous les balles, comme l'a rappelé le Procureur général Bourrel dans son éloge.



**Marcel Flouret descendant les Champs-Élysées aux côtés du général de Gaulle**

Selon Pierre-Henry dans son *Histoire des préfets*, les deux ans qu'il passa à la tête de la préfecture de la Seine ne furent pas un franc succès : « *Débordé, inexpérimenté, mal conseillé par son entourage, le préfet Flouret donna l'impression que l'énorme administration qui lui était confiée n'avait pas trouvé le grand chef qu'imposaient d'aussi dramatiques circonstances. Le bilan de sa gestion est, à cet égard, singulièrement démonstratif. (...) Prisonnier des syndicats, sans notoriété dans le grand public, Flouret fit de son mieux mais s'usa très vite, laissant en 1946 à l'opportuniste Verlomme, son successeur plus expérimenté, le soin de remettre un peu d'ordre dans la maison, de redonner confiance au personnel de fondation, de restaurer les finances, de supprimer les abus, d'effacer, en un mot, les effets de la faiblesse de son prédécesseur.* ».

Marcel Flouret quitte en effet la préfecture de la Seine en août 1946 pour prendre la présidence de la SNCF dont vient de démissionner Pierre-Eugène Fournier. En poste depuis deux mois, il bénéficie d'une nomination pour ordre comme président de chambre mais il n'exercera jamais cette fonction, restant en disponibilité. Le réseau ferroviaire a beaucoup souffert de la guerre : une centaine de gares ont été détruites, plus de 2 500 ouvrages d'art ont été endommagés, de nombreux équipements et matériels sont inutilisables. Flouret s'attaque à la reconstruction du réseau et il investit beaucoup dans son électrification, trop peut-être, ce qui serait l'aurait poussé à démissionner après moins de trois ans à la tête de la société nationale.

En mai 1949, il est nommé gouverneur de la toute nouvelle Banque de l'Algérie et de la Tunisie, fonction qu'il quitte en 1952. Il prend alors la présidence d'Électricité de France où il reste dix ans, jusqu'à l'âge de la retraite en 1962 : ce dernier poste aura été le plus long d'une carrière brillante et variée, mais tout entière consacrée au service de l'État et reconnue par l'élévation de Marcel Flouret à la dignité de Grand-croix de la Légion d'honneur en 1956.

### ***Un double porteur de bicornes : Alfred de Foville (X 1861)***

Alfred de Foville naît à Paris le lendemain de Noël 1842 d'un père aliéniste, alors médecin chef de l'hôpital de Charenton, et est élevé par sa sœur, de 17 ans son aînée.

Il se révèle un élève brillant, plutôt attiré par les lettres que par les sciences, au point qu'un de ses professeurs lui demande parfois de rendre son devoir en vers. Mais il voue une grande admiration à son frère Paul, âgé de deux ans de plus que lui, polytechnicien de la promotion 1859 qui sortira 2<sup>e</sup>, et entrera dans le corps des mines duquel il démissionnera pour devenir prêtre sulpicien. Le jeune Alfred prépare donc le concours d'entrée à Polytechnique auquel il est reçu deux ans après son frère. Il sort de l'École 42<sup>e</sup> et est nommé élève ingénieur des télégraphes.

Cette fonction ne le passionne pas. Il en démissionne au bout de quelques mois pour s'inscrire à la faculté de droit où il obtient une licence en 1866. Il entre alors à l'École des Chartes où il passe un an et passe l'examen d'architecture de l'École des Beaux-Arts. Finalement, il décide de passer le concours de l'auditorat au Conseil d'État auquel il est reçu 4<sup>e</sup> en 1866.

L'année suivante, il part comme commissaire du Gouvernement près le conseil de préfecture de la Seine-Inférieure. C'est là qu'il se trouve encore quand éclate la guerre de 1870. Alfred de Foville s'engage alors dans l'artillerie de la garde mobile de la Seine-Inférieure où il est d'abord maréchal des logis chef puis adjudant.

Au cours de ses années à Rouen, il a fait la connaissance d'un des députés du département, Augustin Pouyer-Quertier<sup>31</sup>. Celui-ci, en février 1871, devient ministre des finances et appelle Foville à son cabinet pour l'aider au redressement financier du pays. À la démission de Pouyer-Quertier en avril 1872, Foville devient sous-chef de bureau à la direction du personnel du ministère des finances. Il accomplit deux actions importantes au cours des quatre ans qu'il passe dans ce poste. D'une part, il écrit un *Essai sur les variations des prix au XIX<sup>e</sup> siècle*, couronné par l'Institut en 1873, d'autre part il se marie.

En 1876, le ministre des finances Léon Say le choisit comme sous-chef puis chef adjoint de cabinet.

L'année suivante est créé au ministère des finances un bureau de la statistique et de la législation comparée, lointain ancêtre de l'INSEE. Foville est placé à sa tête et y restera pendant 17 ans au cours desquels il lui donne une notoriété certaine grâce en particulier à la création du *Bulletin de statistique et de législation comparée*. Indépendamment de ses fonctions au ministère, il publie plusieurs livres et de nombreux articles et enseigne les finances publiques à l'École libre des Sciences politiques ainsi que l'économie industrielle et la statistique au Conservatoire national des arts et métiers, activités pédagogiques qu'il conservera très longtemps. En 1885, il devient membre de l'Institut international de statistique dont il sera plus tard le vice-président. En 1891, il fonde une société savante, la Société d'études économiques, qu'il présidera plus de vingt ans.

Toujours chef de bureau à 50 ans et ne pouvant être promu sur place, il accepte le poste de directeur qui lui est proposé en 1893, celui des Monnaies et médailles. Nommer un polytechnicien à ce poste à ce moment-là présentait une certaine logique puisque, par suite d'une forte augmentation de l'activité de frappe des monnaies, il était nécessaire de modifier l'outillage et les méthodes de frappe sans interrompre la production.

C'est dans cette fonction que Foville est élu à l'Académie des sciences morales et politiques en 1896. Il retrouve donc le bicorné et l'épée 33 ans après sa sortie de l'École polytechnique.

---

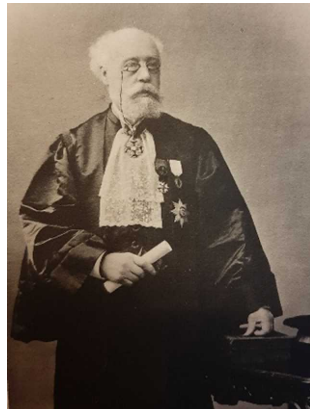
<sup>31</sup> Dans les notices biographiques de Pouyer-Quertier, celui-ci est parfois mentionné comme polytechnicien, mais on ne trouve pas trace de lui dans l'annuaire en ligne des anciens élèves.



**Alfred de Foville**

Il prend l'initiative de publier un *Rapport annuel du directeur des Monnaies au ministre des finances* dont il présente chaque année le contenu à l'Institut international de statistique, répondant ainsi aux vœux des institutions internationales qui avaient recommandé une centralisation des documents relatifs à la production et à la consommation des métaux précieux, ce qui incluait l'émission et la circulation des monnaies.

C'est le 26 janvier 1900 qu'il est nommé à la Cour des comptes à un siège de conseiller maître.



**Alfred de Foville**

Dans son éloge, le Procureur général Privat-Deschanel dira qu'il s'agissait-là du « *couronnement de sa carrière administrative* ». Tel ne fut pourtant pas le sentiment de l'intéressé si l'on en croit son biographe et ami, le professeur Fernand Faure : « *Cette nomination fut pour lui comme une disgrâce. (...) Il en souffrit profondément, mais comme on pouvait l'attendre de lui, il en souffrit en silence et avec résignation. Il accepta la fonction nouvelle qu'il n'avait pas demandée et pour laquelle il ne se sentait nullement fait.* ».

Devenu magistrat, l'économiste et statisticien Foville n'en poursuit pas moins ses activités éditoriales et pédagogiques, avec la même intensité que par le passé. Au cours des 13 années qu'il passe à la Cour, il produit :

- 73 articles dans *L'économiste français* sur des sujets aussi variés que *Le Système métrique. Son établissement et sa propagation dans le monde*, ou *Les pompes funèbres à Paris*, ou encore *La richesse et les fortunes dans le canton de Berne* ;



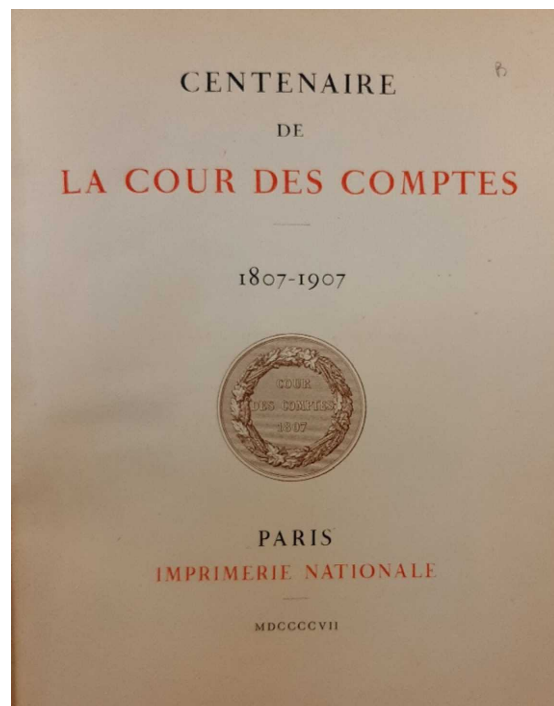
- 30 conférences, discours et communications, notamment à l'Académie des sciences morales et politiques ; parmi ses discours, on notera celui qu'il a été invité à prononcer lors de l'assemblée générale annuelle de l'Association des anciens élèves de l'École polytechnique le 23 janvier 1910 ;
- 26 articles dans d'autres journaux, revues ou dictionnaires ; là encore, quelques titres suffisent à montrer l'éclectisme des centres d'intérêt de Foville : *Les portes de fer et la canalisation du bas-Danube*, *La réforme monétaire au Mexique* ou *La dépopulation de la France* ; la question de la dénatalité était d'ailleurs un de ses sujets de prédilection, qu'il a traité non seulement de manière académique mais aussi pratique puisqu'il a eu dix enfants.

Deux de ses très nombreux articles concernent directement la Cour.

L'un, intitulé *Le centenaire de la Cour des comptes*, évoque les faits marquants de cette commémoration. C'est d'abord la gravure par Vernon d'une médaille représentant « *la Cour des comptes remettant son rapport à la République française* ». Manifestement, les deux allégories, « *deux femmes, deux jeunes femmes, l'une assise, l'autre debout* », n'ont pas plu à l'auteur. Selon lui, le graveur « *eût pu, ce semble, mettre en scène le Premier Président lui-même et le Chef de l'Etat en personne ; mais, à tort ou à raison, les maîtres médailleurs ont toujours été féministes : M. Vernon a voulu faire comme les autres* ». Foville est en revanche très élogieux sur le « *volume publié par les soins des membres de la Cour et à leurs frais* » et publié par l'Imprimerie nationale, qui est « *tout à la fois un livre et un album : un fort beau livre et un très curieux album* ». Il évoque enfin la séance commémorative dans un passage reproduit ci-avant à propos de Charles Laurent.



**Médaille du Centenaire**



**Livre du Centenaire**

L'autre article de Foville concernant la Cour a été publié en 1905 dans *L'économiste français* sous le pseudonyme J. Leberne avec pour titre : *L'État propriétaire et constructeur : le futur palais de la Cour des comptes*. L'auteur y déplore le choix de construire un bâtiment nouveau

rue Cambon de préférence à une reconstruction du Palais d'Orsay, un aménagement du Palais-Royal ou une implantation au pavillon de Marsan. Il pointe le dépassement des délais et des devis. Il critique l'architecture de ce qu'il appelle « *la caserne de la rue Cambon* ». Bref, rien ne trouve grâce à ses yeux et en plus, selon lui, « *Là où tout le monde est d'accord, c'est pour reconnaître que la nouvelle Cour des comptes, qui est fort laide, sera presque inhabitable et que, y compris la valeur du terrain, elle arrivera à coûter une dizaine de millions de francs, alors que, avec 1 500 000 francs, on eût pu faire au Palais Royal, une installation définitive et digne de la respectable compagnie qu'il s'agit d'abriter* ». Ce gâchis est la faute de l'architecte, qu'il ne nomme jamais, mais surtout, pour l'économiste libéral qu'est Foville, celle de l'État, « *incapable de se contrôler lui-même et pratiquement irresponsable* ». Et l'auteur de conclure : « *Cela étant, ne faut-il pas admirer la candeur des braves gens qui s'imaginent que, pour que la France devienne un paradis terrestre, il nous suffirait d'abdiquer demain nos dernières libertés entre les mains de l'Etat et de ses fonctionnaires ?* ».

Étant donné qu'il avait été toute sa vie un fonctionnaire de l'État, on comprend que Foville se soit caché derrière un pseudonyme pour écrire ces lignes.

Sachant qu'outre son impressionnante production éditoriale, Foville assume à partir de 1909 la charge de secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, on peut penser que le temps qu'il a pu consacrer à la Cour a été assez limité. En retraçant sa carrière après son décès survenu quinze jours après que l'honorariat lui fut accordé, le Procureur général Privat-Deschanel ne fait d'ailleurs aucune allusion à ses travaux pour la Juridiction, se bornant à qualifier Alfred de Foville de « magistrat éclairé ».

Foville ne fut pas le seul magistrat de la Cour à porter un second bicorne et une seconde épée quelques décennies après avoir quitté la rue Descartes, comme on a pu le constater sur le portrait, reproduit ci-avant, de Lacave Laplagne en tenue de ministre.

Il faut aussi se souvenir qu'à la veille du Second Empire fut instituée<sup>32</sup>, pour les membres du Conseil d'État et de la Cour des comptes ainsi que pour les magistrats de l'ordre judiciaire, une « tenue de ville », sorte de tenue de cérémonie destinée à être portée à l'extérieur des juridictions, en particulier pour se rendre à la Cour (de l'Empereur). Cette tenue, tombée en désuétude après la chute de Napoléon III et officiellement supprimée en 1890<sup>33</sup> comportait elle aussi bicorne et épée.

---

<sup>32</sup> Par un décret du 10 juillet 1852.

<sup>33</sup> Par un arrêté du 31 juillet 1890.





**Tenue de ville de conseiller maître**

Auguste Bouchard et Charles-César Coustant d'Yanville, les deux seuls magistrats polytechniciens sous le Second Empire, arborèrent donc sans doute ce second bicorne et cette seconde épée en quelques grandes occasions.

### ***Un des pères de la Sécurité sociale : Francis Netter (X 1926)***

Si chacun s'accorde à voir en Pierre Laroque le père de la Sécurité sociale, lui-même savait le rôle éminent qu'avait joué Francis Netter dans la création de cette œuvre collective. Il lui a d'ailleurs rendu un émouvant hommage après sa mort survenue en 1986<sup>34</sup>.

D'une famille alsacienne repliée en France après la guerre de 1870, Francis Netter est né à Paris en 1907. De la promotion 1926 de l'X, il en sort dans l'artillerie coloniale qu'il quitte au bout de deux ans pour entrer, le 1<sup>er</sup> janvier 1931, au ministère du travail et de la prévoyance sociale, après avoir réussi le concours d'actuaire contrôleur à la direction générale des assurances sociales. Dans le poste qu'il occupe auprès du directeur des affaires financières, il est amené à faire la connaissance d'un membre du cabinet du ministre dont il deviendra le proche collaborateur et l'ami, Pierre Laroque.

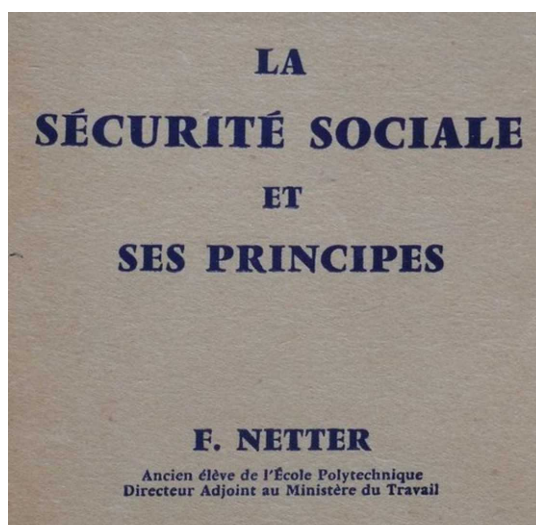
Son action pendant la guerre de 1939-40 lui vaut la croix de guerre, ce qui lui évite d'être exclu de l'administration par le régime de Vichy du fait de ses origines juives. Il travaille même pendant quelque temps à Vichy dans les services de son ministère, mais juge finalement plus prudent de s'installer en zone libre. « S'installer » n'est d'ailleurs pas le mot qui convient dans la mesure où, tout en contrôlant des caisses d'assurances sociales, il n'a pas de domicile fixe et change d'adresse à chaque contrôle, ce qui lui permet d'échapper aux persécutions. Ses trois frères n'auront pas la même chance : à la fin de la guerre, Francis sera le seul survivant de la fratrie.

À la Libération, il revient à l'administration centrale du ministère du travail où la direction générale des assurances sociales est remplacée par une direction générale de la Sécurité sociale chargée de concevoir et de mettre en œuvre un nouveau dispositif de protection sociale. Pierre

---

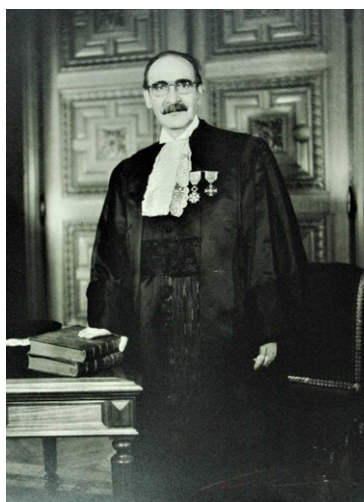
<sup>34</sup> Cf. Francis Netter, 1907-1986 : hommage de M. le Président Laroque, in *Bulletin d'histoire de la Sécurité sociale*, n° 16, septembre 1987.

Laroque en est le directeur général et est assisté de deux adjoints, dont Francis Netter qui est chargé des affaires administratives et financières.



Le président Laroque écrira plus tard : « *Francis Netter, adjoint direct et suppléant du directeur général, participe naturellement à l'ensemble des travaux entrepris. Sa formation et sa culture lui permettent d'intervenir dans tous les aspects de la législation, de la réglementation comme de l'organisation pratique des institutions* »<sup>35</sup>.

Passionné par ce travail, Netter reste dans son poste auprès des directeurs généraux suivants, refusant la proposition qui lui est faite de prendre la direction de la caisse nationale de Sécurité sociale. Il accepte seulement d'être nommé inspecteur général de la Sécurité sociale dès lors que cela ne l'oblige pas à changer de fonctions. Il ne quitte finalement la direction générale de la Sécurité sociale que vingt ans après son retour à Paris, pour entrer à la Cour des comptes comme conseiller maître, fonction dans laquelle il terminera sa carrière administrative en 1976.



**Francis Netter**

Au cours de ses douze ans rue Cambon, il devient le spécialiste de l'utilisation de l'informatique – on ne parlait pas encore de systèmes d'information – par les services publics. Il est longtemps

---

<sup>35</sup> Cf. Francis Netter, in *Revue française des affaires sociales*, n° 3, juillet-septembre 1986.

aussi rapporteur général pour le secteur des assurances nationalisées, fonction qu'il conserve après être devenu président de la section des assurances et de l'information.

Si ses responsabilités à la Cour l'éloignent de la Sécurité sociale, son expertise, reconnue bien au-delà de nos frontières, l'amène à participer à de nombreux travaux dans ce domaine pour le Bureau international du travail, la caisse des pensions des Nations unies et la Communauté économique européenne, et à intervenir dans moult congrès et colloques.

## Deux magistrats polytechniciens au cœur des réflexions relatives au renforcement du contrôle de l'exécution du budget de l'État et à l'évolution du rôle de la Cour des comptes

Faisant suite à plusieurs réflexions et projets plus ou moins suivis d'effets (commission Caillaux de 1909, commission Bloch de 1911, commission Stourm de 1913, projet de loi Caillaux de 1914), le ministre des finances François Klotz décide en 1917 de créer une commission chargée de proposer une réforme du contrôle de l'exécution du budget. Cette commission qui, pour la première fois, réunit des parlementaires, des hauts fonctionnaires et des professeurs de droit, est présidée par le sénateur Justin de Sèlves<sup>36</sup>. Elle fonctionne de 1917 à 1918, en pratique sous forme de trois sous-commissions relatives respectivement au contrôle administratif, au contrôle judiciaire (on dirait aujourd'hui « juridictionnel ») et au contrôle parlementaire. Les deux premières sont les plus actives et, au sein de chacune des deux, c'est un magistrat de la Cour des comptes polytechnicien qui a la plus grande influence sur les travaux : Louis Courtin dans la sous-commission du contrôle administratif, Eugène Féret du Longbois dans celle du contrôle judiciaire.

### Louis Courtin (X 1878)

Louis Courtin naît en 1858 à Saint-Etienne où son père est directeur de la Société des Houillères de la Loire. Il entre à l'École polytechnique en 1878, trois ans après son frère Henri.

|                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                    |                                                                        |  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|--|
| N° D'IMMATRICULATION.<br><b>13401</b>                                                                        | <b>Courtin</b> , Louis. Céleste, né le <b>24 Janvier 1858</b>                                                                                                                                                      |                                                                        |  |
| EXAMEN<br>à <b>Paris</b>                                                                                     | à <b>Saint-Etienne</b> , département de <b>la Loire</b>                                                                                                                                                            |                                                                        |  |
| N° D'ADMISSION.<br><b>94</b>                                                                                 | Fils de <b>De Céleste Courtin et Julia Emma Prost</b> , son épouse                                                                                                                                                 |                                                                        |  |
| DATE<br>D'ENREGISTREMENT.<br><b>21 Mars</b>                                                                  | Signalément: Cheveux et sourcils <b>bruns</b> , front <b>droit</b> , nez <b>droit</b> , yeux <b>bleus</b> , bouche <b>petite</b> , menton <b>ronde</b> , visage <b>ovale</b> , taille d'un mètre <b>77</b> centim. |                                                                        |  |
| Signature de l'Élève:<br><i>Courtin</i>                                                                      | Marques apparentes : <b>pas de tatouage</b>                                                                                                                                                                        |                                                                        |  |
| COURSES<br>ET DÉCÈS.                                                                                         | Services militaires :                                                                                                                                                                                              |                                                                        |  |
|                                                                                                              | Domicile des parents : <b>la Loire n° 11, rue des Éclaireurs</b>                                                                                                                                                   |                                                                        |  |
|                                                                                                              | Grades-obtenus :                                                                                                                                                                                                   |                                                                        |  |
|                                                                                                              | Passé à la 1 <sup>re</sup> division en <b>1879</b> , le <b>56</b> d'une liste de <b>23</b> Élèves.                                                                                                                 |                                                                        |  |
| Déclaré admissible dans les services publics en <b>1880</b> , le <b>67</b> d'une liste de <b>235</b> Élèves. |                                                                                                                                                                                                                    | Admis dans le service d' ——— en ———, le ——— d'une liste de ——— Élèves. |  |
| Trousseau et première mise d'équipement.                                                                     |                                                                                                                                                                                                                    | <i>N'a pu obtenir un service de son choix</i>                          |  |

Les registres de l'École mentionnent que les deux frères étaient protestants. Leur oncle paternel, Mathieu Courtin, était d'ailleurs pasteur.

Louis Courtin, sorti 67<sup>e</sup> sur 235, « n'a pu obtenir un service de son choix ». Il entre donc comme surnuméraire à l'administration des finances le 22 janvier 1881. Nommé commis en 1883, il

<sup>36</sup> La composition, le fonctionnement, les débats et les propositions de la commission Sèlves ont été décrits en détail par Florence Descamps dans *L'invention de la gestion des finances publiques Du contrôle de la dépense à la gestion des services publics (1914-1967)* (Cf. bibliographie)

passé avec succès le concours de l'Inspection des finances et devient adjoint en 1884 et inspecteur des finances en 1888.

À partir de là, il effectue un parcours classique sans faute d'inspecteur des finances, dans les cabinets ministériels et dans les emplois de direction du ministère des finances :

- chef adjoint du cabinet du ministre des finances Auguste Burdeau (1892),
- chef de cabinet du ministre des finances Georges Cochery (1896),
- directeur du personnel et du matériel (1898),
- directeur de la Dette inscrite (1898),
- directeur du contrôle des administrations financières et de l'ordonnancement, directeur général des contributions indirectes (1900), nommé en outre conseiller d'État en service extraordinaire en mars 1901.

Courtin fait partie, avec Georges Privat-Deschanel (*cf. supra*) et Maurice Bloch, de ce que Florence Descamps a appelé le « trio réformateur » : trois inspecteurs des finances qui ont occupé successivement plusieurs postes de directeur au ministère des finances au cours de la quinzaine d'années précédant la Première Guerre mondiale et qui ont ensuite été nommés à de très hautes responsabilités à la Cour des comptes : président de chambre pour Courtin, Procureur général pour Privat-Deschanel et Bloch, ce dernier (le seul du trio à ne pas être polytechnicien) devenant ensuite Premier président.

Ainsi, en juillet 1903, Louis Courtin entre à la Cour, directement comme président de chambre, ce qui est très rare. Il présidera la 1<sup>re</sup> chambre pendant 21 ans.



**Louis Courtin**

Son passage dans la Juridiction est particulièrement marqué par la part active qu'il prit aux réflexions sur le renforcement du contrôle de l'exécution budgétaire et l'évolution du rôle de la Cour des comptes, d'abord au sein de la commission Sèlves puis en interne à la Cour.

Dans la commission Sèlves, il s'impose rapidement à la tête de la sous-commission du contrôle administratif dont il mène les débats avec autorité, formule la plupart des propositions et rédige les conclusions, trouvant peu de contradicteurs si ce n'est le professeur de droit Gaston Jèze qui souhaiterait voir renforcer considérablement le rôle de la Cour des comptes. Courtin ne souhaite pas aller aussi loin et préconise plutôt un renforcement des pouvoirs du ministère des finances à l'égard des ministères dépensiers. Ses propositions couvrent un vaste champ et incluent notamment la création, au sein du ministère des finances, d'une direction du budget distincte

de la direction générale de la comptabilité publique, une réforme de la comptabilité de l'État, une évolution du rôle de la Cour des comptes ainsi qu'une réforme des corps de contrôle et des services financiers et comptables des ministères techniques.

La commission Sèlves se séparant en 1918 sans avoir établi une synthèse de ses travaux, les propositions formulées en son sein n'ont pas de suites directes. Toutefois, en 1918, le ministre Klotz confie en mars 1918 à Courtin la présidence d'une commission chargée d'étudier la réorganisation de l'administration centrale de son ministère qui conclut à la nécessité de créer rapidement une direction du budget distincte de la direction générale de la comptabilité publique, ce qui sera fait peu après<sup>37</sup>.

Quant à ses idées sur l'évolution du rôle de la Cour, elles seront au cœur des réflexions internes à la Juridiction sur son rôle et son fonctionnement, lancées en 1921 et qui seront évoquées ci-après à propos d'Eugène Férét du Longbois.

Louis Courtin meurt le 31 décembre 1924, quelques mois après avoir quitté la Cour.

### **Eugène Férét du Longbois (X 1880)**

Eugène Férét du Longbois ne fut conseiller maître que pendant quatre ans, de 1917 à 1921 ; mais au cours de cette courte période, il a, comme on va le voir, déployé une grande énergie à essayer d'accroître le rôle de la Cour en matière de contrôle de l'exécution budgétaire.

Un certain doute entoure son état-civil. En effet, le registre matricule de l'École polytechnique le présente sous le nom de Feret Dulongbois

|                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| N° D'IMMATRICULATION.<br><i>12126</i>                                                      | <b>Feret Dulongbois</b> <i>Eugène, Marie, André</i> né le <i>18 Avril 1866</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| EXAMEN<br>d'admission à <i>Paris</i>                                                       | à <i>Guernsey</i> département de <i>Calvados</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| N° D'ADMISSION.<br><i>92</i>                                                               | filz de <i>Eugène Feret Dulongbois</i> et de <i>Marie, Caroline, Henriette de Putecotte de Renerville</i>                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| DATE<br>D'ADMISSION.<br><i>14 Octobre</i>                                                  | Signalement : Cheveux et sourcils <i>châtain-blond</i> front <i>ordinaire</i> nez <i>ordinaire</i><br>yeux <i>gris-bleus</i> bouche <i>moyenne</i> menton <i>ronde</i> visage <i>ovale</i> taille d'un mètre <i>67</i> centim.                                                                                                                                                     |
| Signature de l'Élève:<br><i>E. Feret Dulongbois</i>                                        | Marques apparentes :<br>Services militaires :<br>Domicile des parents : <i>Leur Père Propriétaire à Montsurail près Bayeux (Calvados)</i>                                                                                                                                                                                                                                          |
| BOURSES<br>ET DÉGRÈVEMENTS.<br>Trousseau et première mise d'équipement.<br><i>Bourcier</i> | Grades obtenus :<br>Passé à la 1 <sup>re</sup> division en <i>1881</i> , le <i>171<sup>e</sup></i> d'une liste de <i>209</i> Élèves.<br>Déclaré admissible dans les services publics en <i>1882</i> , le <i>141<sup>e</sup></i> d'une liste de <i>205</i> Élèves.<br>Admis dans le service d'artillerie en <i>1882</i> , le <i>42<sup>e</sup></i> d'une liste de <i>84</i> Élèves. |

De même, dans les notices biographiques des magistrats de la Cour, ses père, grand-père et arrière-grand-père apparaissent sous le patronyme Férét-Dulongbois. Mais la particule est présente du côté des femmes puisque sa mère est née Marie Caroline Henriette de Putecotte de

37 Cf. Philippe Bezes, Florence Descamps, Sébastien Kott, Lucile Tallineau *L'invention de la gestion des finances publiques Du contrôle de la dépense à la gestion des services publics (1914-1967)*, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2013, note 102 page 46.

Renéville, sa grand-mère paternelle Marie Eugénie Guérault de la Bigne et son arrière-grand-mère Marie Huet du Perray.

Toujours est-il que notre homme, qui portait déjà le monocle à l'École,



**Eugène Féret du Longbois**

s'est illustré dans sa vie professionnelle sous le nom de Féret du Longbois qui a d'ailleurs été donné à une école de rééducation professionnelle créée en 1916 à Limoges.

Eugène Féret du Longbois fait pratiquement toute sa carrière au ministère des finances où il est entré comme surnuméraire en 1883. Il gravit tous les échelons de la hiérarchie : commis ordinaire, rédacteur, sous-chef de bureau, chef de bureau, directeur-adjoint de la comptabilité publique et directeur du contrôle des administrations financières et de l'ordonnancement. Au titre de ce poste, qu'avait occupé quelques années auparavant Louis Courtin, il est membre des commissions Bloch et Stourm précitées relatives à l'évolution du contrôle de l'exécution du budget.

Il est ensuite contrôleur des dépenses engagées du ministère des finances et enfin directeur du mouvement général des fonds pendant la guerre de 14, jusqu'à sa nomination à la Cour en 1917.

C'est quelques mois après son installation qu'est mise en place la commission Sèlves. Féret du Longbois en fait partie et va se révéler le membre le plus actif et le plus influent de la sous-commission du contrôle judiciaire placée sous l'autorité du Premier président Payelle, tout en participant aussi aux deux autres sous-commissions. La question centrale est celle de l'instauration d'un contrôle de la Cour des comptes sur les ordonnateurs, sachant que, depuis sa création, seuls les comptables relèvent de sa compétence. Le sujet n'est pas complètement nouveau puisque le projet Caillaux de 1914 l'avait déjà abordé.

Payelle et Féret du Longbois, qui s'inspirent d'ailleurs du projet de Joseph Caillaux, proposent plusieurs extensions des pouvoirs de la Cour :

- droit d'initiative pour toute enquête au sein des administrations,
- contrôle des recettes et des comptes spéciaux du Trésor,
- avis préalable sur la nomenclature de pièces justificatives de dépenses ou de recettes,
- accès aux rapports des corps de contrôle des ministères,
- possibilité d'auditionner les contrôleurs des dépenses engagées.

Est finalement écartée, en revanche, l'idée d'un contrôle *a priori* des dépenses, tel que pratiqué par la Cour des comptes italienne.

Ces propositions restent sans suite directe, la commission Sèlves mettant fin à ses travaux en 1918 sans produire de rapport de synthèse. Mais elles reviendront sur la table quelques années plus tard et, là encore, Féret du Longbois jouera un rôle important.

Entretemps, sa remarquable connaissance du ministère des finances lui vaut d'être nommé en 1919 par le ministre François Klotz président d'une commission d'économie et de simplification dans les services de l'administration centrale. Il auditionne toute la hiérarchie du ministère jusqu'aux chefs de bureau, examine le fonctionnement de chaque bureau et décide des suppressions de postes quand ses interlocuteurs ne lui en proposent pas d'eux-mêmes<sup>38</sup>.

C'est en mars 1921 que redémarre, mais à l'intérieur de la Cour cette fois, une réflexion sur l'évolution de ses missions et de son organisation. Une des questions clés est de savoir si, en plus de ses fonctions juridictionnelles, elle doit exercer ce qu'on appelle aujourd'hui un examen de la gestion. Selon le Premier président Payelle, la Cour ne saurait « *être à la fois l'organe du contrôle administratif et du contrôle judiciaire* ». C'est aussi la position du président de la 1<sup>re</sup> chambre, Louis Courtin. Féret du Longbois, au contraire, souhaite que la Cour assure un rôle de contrôle de l'exécution du budget. Finalement, la Cour se rallie à l'idée de créer en son sein une commission spéciale qui serait « *l'organe d'instruction et d'approvisionnement du rapport public* » et disposerait pour cela d'un droit d'enquête auprès des ordonnateurs. L'élaboration du projet est confiée à Féret du Longbois. Trois propositions principales sont mises en avant :

- la transmission à la Cour de tous les rapports des corps de contrôle,
- le droit, pour la Cour, de prescrire toute enquête qu'elle jugera utile,
- la création d'un « comité permanent de contrôle » siégeant au ministère des finances mais présidé par un président de chambre de la Cour et communiquant avec celle-ci sans intermédiaire.

Bien qu'adopté par la conférence des présidents, le projet n'aura, lui non plus, aucune suite directe<sup>39</sup>. Féret du Longbois ne le saura pas : il meurt quelques semaines plus tard, « *de s'être trop peu ménagé* » selon l'avocat général Louis de Fouchier qui prononce son éloge en ajoutant que, si court qu'ait été son passage à la Cour, « *il y a imprimé une trace profonde par son intelligence aussi vaste que lumineuse, par son érudition remarquable, et plus encore peut-être, par une puissance de travail véritablement inouïe* ».

## **Des magistrats qui n'ont pas atteint la maîtrise**

### ***Les trois vies d'Alfred Chervet (X 1883)***

Né à Moulins en 1865, Alfred Chervet est un brillant élève qui entre à Polytechnique à 18 ans. Il en sort avec un bon classement : 40<sup>e</sup> sur 222.

---

<sup>38</sup> Source : Philippe Bezes, Florence Descamps, Sébastien Kott, Lucile Tallineau *L'invention de la gestion des finances publiques Du contrôle de la dépense à la gestion des services publics (1914-1967)*, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2013.

<sup>39</sup> Source : Florence Descamps, *La Cour des comptes et le contrôle financier des administrations publiques : histoire d'une tentative, histoire d'une tentative*, in *Revue française d'administration publique* 2007/4.



|                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| N° D'IMMATRICULATION:<br><b>13210</b>                                                                                       | <b>Chervet, Alfred</b> né le <b>13 Mars 1864</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| EXAMEN<br><b>Lyon</b>                                                                                                       | à <b>Neublins</b> département de <b>l'Allier</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| N° D'ADMISSION:<br><b>91</b>                                                                                                | fils de <b>Jean et de Marie Chénier</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| DATE<br><b>17 Juil</b>                                                                                                      | Signalement: Cheveux et sourcils <b>châtains</b> front <b>ordinaire</b> nez <b>moyen</b><br>yeux <b>bruns</b> bouche <b>petite</b> menton <b>ronde</b> visage <b>ovale</b> taille d'un mètre <b>77</b> centim.                                                                                                                                                                                                                                                               |
| D'INSTRUMENT.<br><b>17 Juil</b>                                                                                             | Marques apparentes:                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Signature de l'Élève:<br><i>Alfred Chervet</i>                                                                              | Services militaires:                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| BOURSES<br>ET DÉGRÈVEMENTS.<br>l'oussau et première<br>mise d'équipement.<br><i>Bouvier</i><br><i>avec</i><br><i>Arnaud</i> | Domicile des parents: <b>Sauveur, 44, Place Des Bouchers à Neublins (Allier)</b><br>Grades obtenus:<br>Passé à la 1 <sup>re</sup> division en <b>1884</b> , le <b>67<sup>e</sup></b> d'une liste de <b>227</b> Élèves.<br>Déclaré admissible dans les services publics en <b>1885</b> , le <b>10<sup>e</sup></b> d'une liste de <b>222</b> Élèves.<br>Admis dans le service de <b>l'Artillerie</b> en <b>1885</b> , le <b>2<sup>e</sup></b> d'une liste de <b>95</b> Élèves. |

À sa sortie de l'École, il embrasse la carrière militaire qui sera la première de ses trois vies.

Sous-lieutenant puis lieutenant d'artillerie, il revient à l'X en 1898 avec le grade de capitaine pour y exercer la fonction d'inspecteur des études.



**Alfred Chervet**

De 1900 à 1905, Chervet est officier d'ordonnance d'un membre du Comité technique de l'Artillerie, puis attaché à la direction d'artillerie de Vincennes, et enfin directeur de l'enseignement technique de la section d'artillerie de l'École d'administration de Vincennes.

Après 25 ans dans l'armée et fort d'une licence en droit qui a complété sa formation scientifique, il commence sa deuxième vie en étant nommé au tour extérieur conseiller référendaire à la Cour des comptes.

Il passera au total près de 19 années rue Cambon, en deux périodes séparées par la Première Guerre mondiale. En effet, il est mobilisé dès le 2 août 1914 comme sous-intendant au service du ravitaillement et n'est démobilisé que le 1<sup>er</sup> mars 1919.



La carrière à la Cour de celui qui, selon le Procureur général Lesage, en fut « *l'une des figures les plus curieuses* »<sup>40</sup> n'est pas flamboyante. Ce n'est qu'au bout de 17 ans comme conseiller référendaire de 2<sup>e</sup> classe qu'il accède à la 1<sup>e</sup> classe. De ses travaux, la Juridiction a conservé principalement la mémoire d'un rapport sur la comptabilité du service des poudres et salpêtres qui entraîna d'utiles réformes de cette administration.

Chervet ne sera jamais conseiller maître : en 1934, son poste est supprimé par mesure d'économie et il est nommé conseiller référendaire honoraire. Il a alors 69 ans.



**Alfred Chervet**

Sa vie professionnelle n'est pas terminée pour autant.

Quelques mois avant son départ de la Cour a éclaté le scandale du Crédit municipal de Bayonne, plus connu sous le nom d'affaire Stavisky, dont nous rappellerons brièvement les faits.

En décembre 1933, le directeur-caissier du Crédit municipal de Bayonne, Gustave Tissier, est arrêté pour la mise en circulation de faux bons au porteur. L'enquête démontre rapidement qu'il n'est que l'exécutant d'un escroc, Alexandre Stavisky, qui a bénéficié de la complicité du député-maire de Bayonne et qui entretient par ailleurs de nombreuses relations dans le monde politique, dans la police, dans la justice et dans la presse. À la suite de ces révélations, Stavisky est retrouvé par la police en train d'agoniser, pistolet à la main. La version du suicide est cependant rapidement mise en doute, notamment par le Canard enchaîné qui tire de ce fait divers un de ses titres les plus célèbres : « *Stavisky se suicide d'un coup de revolver qui lui a été tiré à bout portant* ». Le scandale est à l'origine de l'émeute du 6 février 1934. Quelques jours plus tard, Albert Prince, conseiller à la cour d'appel de Paris et chef de la section financière du parquet de Paris, qui avait mené l'enquête, est retrouvé assassiné.

Le Crédit municipal de Bayonne étant soumis au contrôle de la Cour des comptes, celle-ci doit, quelques années plus tard, juger les comptes – notoirement faux – établis par Tissier pour les années 1931 et 1932 et ceux établis pour les années suivantes par un commis d'office, en l'occurrence le percepteur de Bayonne, désigné à la demande du Procureur général, puisque le comptable patent, Tissier, n'a pas pu les produire, étant en prison. Les problèmes très complexes posés à cette occasion à la Juridiction par le jugement de comptes faux, la manière dont la Cour

---

<sup>40</sup> Cf. éloge prononcé en 1946.

a tenté de les résoudre ainsi que les contentieux qui se sont ensuivis ont été décrits en détail par Christian Descheemaeker<sup>41</sup>. Il est donc inutile de revenir dessus.

L'évocation ici de l'affaire Stavisky tient au fait que le ministère des finances, soucieux de défendre les intérêts du Crédit municipal de Bayonne et ceux de l'État mis en cause dans plusieurs procès consécutifs à l'affaire Stavisky, décide de s'adjoindre le concours d'un expert pour suivre de près la procédure et guider l'administration du Crédit municipal. Or l'expert choisi n'est autre qu'Alfred Chervet. À 70 ans, sa troisième vie commence.

Autant la deuxième avait été obscure, autant celle-ci le met en lumière. La presse parle de lui. Peu scrupuleux avec la déontologie, il se présente comme conseiller maître honoraire, ce qu'il n'est pourtant pas, et oublie même parfois l'adjectif. Ainsi, le catalogue des archives du ministère des finances relatives aux établissements de crédit municipal indique : « rapport de mission et notes de Chervet, conseiller-maître à la cour des comptes (1934) »<sup>42</sup>.

Chervet inspire au commis d'office chargé par le Procureur général de « *s'assurer de la réalité des opérations décrites dans les comptes de 1931 et de 1932* », une subtile distinction entre opérations normales, opérations fallacieuses et opérations fictives et élabore toute une théorie, faisant appel à « *une terminologie personnelle, difficilement accessible, sauf à de rares initiés* »<sup>43</sup>, selon laquelle des opérations frauduleuses ne peuvent pas être imputées à un établissement public comme le Crédit municipal de Bayonne et donc ne peuvent pas figurer dans la ligne de compte arrêtée par le juge des comptes. En soutenant cette thèse, faite sienne par le ministère des finances, Chervet s'oppose frontalement à la position de la Cour des comptes, ce qui suscite une certaine irritation de la Juridiction à l'égard de son ancien membre.

L'affaire durera dix ans.

La Cour, appuyée par le Parquet, rend deux arrêts, le 28 février 1940 et le 13 mai 1941, dans lesquels elle intègre dans la ligne de compte des bons hors comptabilité d'un montant d'environ 160 millions de francs. Le Crédit municipal de Bayonne se pourvoit en cassation. Le ministère des finances appuie le pourvoi sur lequel le Conseil d'État rend sa décision le 29 mars 1946 : les deux arrêts de la Cour des comptes sont annulés « *en celles de leurs dispositions définitives qui sont relatives à la réintégration dans les comptes du montant des faux bons émis par le Sieur Tissier et ses complices* ».

La thèse d'Alfred Chervet a donc fini par triompher mais son auteur n'en saura rien : sa troisième et dernière vie s'est achevée quatre mois plus tôt, le 21 novembre 1945.

### ***Une personnalité difficile à cerner : Robert Simoutre (X 1905)***

Fils du général Charles Simoutre, polytechnicien de la promotion 1870, Robert Simoutre entre 113<sup>e</sup> à l'X à 21 ans. Ses résultats y sont plutôt médiocres : à la fin de la première année, il est 162<sup>e</sup> sur 168 et, l'année suivante, il sort de l'École avant-dernier.

---

<sup>41</sup> Cf. Comité d'histoire de la Cour des comptes, *Le Premier président Le Conte Un heureux mariage de raison avec la Cour des comptes 1902-1948*, La Documentation française, 2018.

<sup>42</sup> Cote [B-0055273/2](#).

<sup>43</sup> Selon le Procureur général Lesage.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| N° MATRICULE.<br><b>1492</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Nom : <b>Simoutre</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                              |  |
| N° D'ADMISSION.<br><b>113</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Prénoms : <b>Robert, Henri, Auguste</b>                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |
| CENTRE D'ORIGINE.<br><b>Lavie</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | ÉTAT CIVIL.<br>Né le <b>14 juin 1884</b> à <b>Fontainebleau</b><br>Canton d <b>de</b> département d <b>Seine-et-Marne</b><br>Fils de : <b>Charles, Jean, Baptiste</b><br>et de : <b>Angèle, Louise, Adèle Humboldt</b><br>domiciliés à <b>Châlons s/ Marne</b><br>Canton d <b>de</b> département d <b>la Marne</b> |  |
| BOURSE, TROUSSEAU, LINGE, ORAISONNAIRE, ETC.<br><b>Donnée et bourse</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | SIGNALLEMENT.<br>Cheveux : <b>brun</b><br>Yeux : <b>verts</b><br>Front : <b>large</b><br>Nez : <b>droit</b><br>Bouche : <b>modérée</b><br>Menton : <b>petit</b><br>Vierge : <b>oui</b><br>Taille : <b>1 mètre 85 cent.</b><br>Marques particulières :                                                              |  |
| Signature de l'Élève.<br><i>R. Simoutre</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | NOM ET ADRESSE DES PARENTS OU CORRESPONDANTS QUI DOIVENT PAYER LE PRIX DE LA PENSION.<br>Nom et profession : <b>son père, Adolphe Directeur de fin</b><br>demeurant à <b>Châlons s/ Marne</b><br>Canton d <b>de</b> département d <b>la Marne</b>                                                                  |  |
| RENSEIGNEMENTS DIVERS ET OBSERVATIONS.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |  |
| Entré à l'école le <b>3 octobre 1905</b><br>Engagé volontaire pour 3 ans le <b>3 octobre</b> 1905, à la mairie du 4 <sup>e</sup> arrondissement de Paris (art. 28 de la Loi).<br>Promu en 1 <sup>re</sup> division en 1906, le <b>162</b> d'une liste de <b>168</b> élèves.<br>Déclaré admissible dans les services publics en 1907, le <b>167</b> d'une liste de <b>168</b> élèves.<br>Admis dans le service de <b>Finances</b> en 1907, le <b>94</b> d'une liste de <b>11</b> élèves. |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |  |

Après son service militaire comme sous-lieutenant d'artillerie, il entre dans l'administration préfectorale comme chef de cabinet du préfet de l'Oise et occupe successivement ces mêmes fonctions dans le Vaucluse, les Ardennes et le Loiret, changeant tous les ans de département. Nommé sous-préfet d'Embrun le 4 mars 1914, il ne profite pas longtemps de l'air pur des Hautes-Alpes puisque, dès le 15 mars suivant, il entre au cabinet du président de la Chambre des députés, Paul Deschanel. Il n'y reste que quelques mois, étant mobilisé en août 1914. Il fait la guerre dans l'est de la France puis dans l'armée d'Orient et en revient décoré de la croix de guerre avec palmes et deux citations dont l'une à l'ordre de l'armée.

En janvier 1920, Paul Deschanel est, contre toute attente, et surtout contre Georges Clemenceau, élu Président de la République. Il prend Robert Simoutre comme chef adjoint de cabinet. Deschanel renoncera à ses hautes fonctions en septembre 1920 mais, entre sa chute nocturne d'un train et sa démission, il aura pris le temps de signer un décret nommant Robert Simoutre, alors âgé de 36 ans, conseiller référendaire de 2<sup>e</sup> classe à la Cour des comptes.

Après quatre ans rue Cambon, Simoutre part diriger le cabinet de Laurent Eynac, sous-secrétaire d'État à l'aéronautique et aux transports aériens. Il devient, en 1927, chargé de mission à l'Office national de météorologie.

De retour à la Cour en 1928, il s'y consacre aux activités juridictionnelles jusqu'à son départ en retraite pour raison de santé en 1952 alors que, à 68 ans, il est toujours conseiller référendaire.

C'est à partir de ces quelques portraits, mais aussi d'autres sources, que nous allons maintenant tenter de répondre à la question qui fait l'objet de la dernière partie de cette étude.

## **Les X à la Cour des comptes : des polytechniciens un peu particuliers ou des membres de la Cour atypiques ?**

Dans leur majorité, c'est dès leur sortie de l'École que les polytechniciens qui sont devenus par la suite magistrats de la Cour des comptes ont souhaité se détourner des voies empruntées par la plupart de leurs camarades : la carrière militaire au 19<sup>e</sup> siècle, les corps techniques de l'État ou les entreprises par la suite. On l'a vu avec Louis-Athanase Rendu et Charles-César Coustant d'Yanville qui se sont faits respectivement notaire et avocat, avec les huit anciens élèves qui ont passé le concours de l'Inspection des finances et Alfred de Foville qui a passé celui du Conseil d'État, avec Eugène Féret du Longbois, Robert Simoutre et Francis Netter qui sont entrés l'un au ministère des finances, l'autre dans l'administration préfectorale, le troisième au ministère du travail à leur sortie de l'X. C'est aussi le cas de Paul Gouvy, Jean Barrié, Jean Maisonobe, Jacques Coquebert de Neuville, Jean-Pierre Ehrard et Bernard Villers qui ont passé le concours de l'auditorat et, plus près de nous, de tous ceux qui ont choisi de faire l'ENA, sur titre ou par concours. Dans une moindre mesure, s'apparentent aussi à cette catégorie les six magistrats nommés au tour extérieur et les cinq conseillers maîtres en service extraordinaire issus du corps des administrateurs de l'INSEE.

Une minorité non négligeable avait cependant eu un début de carrière classique de polytechnicien : Pierre Guinand, Marcel Flouret et Alfred Chervet qui commencent par passer plusieurs années, voire plusieurs décennies, dans l'armée, Louis-Joseph Libois et Henri Conze qui gravissent tous les échelons de leur corps d'origine (respectivement les télécommunications et l'armement) jusqu'à en devenir les chefs avant d'être nommés à la Cour, ou encore Arnold Migus qui rejoint la Cour à 60 ans après toute une carrière dans la recherche terminée comme directeur général du CNRS.

La plupart des rapporteurs extérieurs ont fait eux aussi, dans leurs corps, des débuts qui ne les différencient pas particulièrement de leurs collègues.

Si les polytechniciens de la Cour, hormis les rapporteurs extérieurs, sont donc ainsi en majorité des polytechniciens un peu particuliers, présentent-ils aussi des caractéristiques qui les différencient des autres membres de la Cour ? Cette question peut être examinée sous trois angles : les missions confiées par la Cour, la manière de les conduire, et les fonctions exercées hors de la Cour.

### **L'influence de l'origine polytechnicienne sur les travaux menés au sein de la Cour**

Il résulte d'une petite enquête menée auprès des polytechniciens en fonctions à la Cour ou qui l'ont été ces dernières années que, pour beaucoup d'entre eux mais pas la totalité, leur formation initiale a eu une influence certaine sur la nature des contrôles qui leur ont été confiés. En vérité, les compétences particulières qu'ils ont eu à mobiliser ne sont pas l'apanage des polytechniciens : ce sont des compétences de scientifique, d'ingénieur ou, dans le cas des X-INSEE, d'économiste statisticien.

Même s'il n'y a pas de sujets réservés, on constate que, dans les domaines des transports, de l'énergie, de l'armement, de la recherche, de l'industrie ou de l'informatique, les équipes de contrôle comprennent souvent un ingénieur et donc souvent un X, rapporteur extérieur dans bien des cas. À son arrivée à la Cour, Nadia Bouyer s'est ainsi vu confier le contrôle de l'INSERM et du CNRS en binôme avec une autre polytechnicienne. De même, le premier contrôle d'Hervé-Adrien Metzger portait sur un organisme de recherche, l'ORSTOM. L'équipe qui a fait en 1981 un vaste contrôle sur les arsenaux de la marine, en ayant face à elle de

nombreux ingénieurs de l'armement, comptait trois polytechniciens. On pourrait multiplier ces exemples.

C'est Jean-Pierre Sékély qui, comme rapporteur d'un contrôle sur les concessions autoroutières, a mis en lumière, grâce à des calculs complexes, la pratique du « foisonnement ». Ce procédé consistait à augmenter davantage les tarifs sur les tronçons à fort trafic que sur ceux à moindre trafic tout en respectant l'augmentation moyenne prévue par le cahier des charges. Le contrôle de la Cour a permis d'y mettre fin.

L'élaboration du rapport sur la situation et les perspectives des finances publiques et le secrétariat du Haut conseil des finances publiques sont assurés depuis plusieurs années par des X-INSEE : François Monier, Eric Dubois, Vianney Bourquard, Nicolas Carnot. Avant eux, ce n'était pas un polytechnicien mais quand même un ingénieur, le centralien François Ecalte, qui en était chargé.

C'est aussi, sans aucun doute, sa formation scientifique qui a conduit Arnold Migus à devenir le référent de la Cour en matière d'évaluation des politiques publiques.

Ce phénomène n'est pas spécifique à la période récente comme on peut le constater à la lecture des éloges de magistrats plus anciens : « *[A la Cour] il sera le spécialiste averti des problèmes de l'informatique en ce qui concerne l'utilisation des matériels électroniques par les services publics, et les conséquences qui en résultent pour le contrôle* » (Francis Netter) ; « *il apporte à la Cour sa connaissance profonde de l'informatique* » (Louis-Joseph Libois).

On peut même remonter plus haut dans le temps. La loi du 14 juillet 1901 créant la Caisse des recherches scientifiques prévoyait la présence d'un conseiller maître à la Cour des comptes au sein du conseil d'administration de ce nouvel organisme. La Cour désigna d'abord Alfred de Foville (*cf. supra*) puis, à la mort de celui-ci en 1913, elle choisit en son sein un autre polytechnicien, Auguste Jacquin, qui siégea au conseil de la Caisse jusqu'en 1924.

Leur formation conduit aussi parfois des polytechniciens à exercer des missions ou effectuer certains travaux à la Cour, hors contrôles, qui ne seraient sans doute pas accomplis par des collègues n'ayant pas une culture scientifique et technique analogue. On peut citer l'exemple de Christophe Colin de Verdière qui a assuré la maîtrise d'ouvrage du système d'information de la Cour, Argos, celui de François Kruger qui, lorsqu'il était au Parquet, s'est beaucoup investi pour que la Cour prenne le virage de la révolution numérique, ou encore celui de Victor Cluzel qui consacre la moitié de son temps de rapporteur extérieur au Centre d'appui métier en tant que *data scientist*.

### **L'influence de la formation polytechnicienne sur la manière d'exercer les fonctions à la Cour**

Si l'on en croit les intéressés eux-mêmes, ou en tout cas la grande majorité d'entre eux, les polytechniciens de la Cour estiment que leur formation initiale a une influence certaine sur leur manière d'aborder les sujets.

Sont ainsi mis en avant comme éléments de différenciation :

- la rigueur de raisonnement et le peu d'appétence pour les « fioritures »,
- le goût pour la réflexion méthodologique,
- l'aisance dans l'utilisation de modèles quantitatifs et l'analyse de données,
- la familiarité avec les chiffres, leur interprétation et les limites de la confiance à leur accorder,

- l'intérêt pour les techniques d'évaluation des décisions.

Un exemple concret est l'introduction d'une approche par les risques et de méthodes d'assurance qualité au Parquet général par François Kruger quand il était Premier avocat général.

Là encore, ces caractéristiques – dont les polytechniciens n'ont pas l'exclusivité – transparaissent aussi dans certains éloges de magistrats anciens : « *Ses travaux étaient appréciés pour leur solidité, à laquelle sa formation scientifique n'était pas étrangère* » (Jean Barrié), « *Son nom est de ceux que la mort n'efface pas. Il restera gravé dans les annales de la science* » (Foville, éloge par Privat-Deschanel), « *un esprit clair et inflexiblement droit* » (Victor Grimprel).

Cependant, comme le remarque Jean-François Bénard, « *La médaille a son revers, notamment une tendance à l'abstraction et une certaine naïveté dans les relations de pouvoir* ».

Ce revers de la médaille se retrouve lui aussi dans les éloges de magistrats polytechniciens plus anciens, le plus bel exemple étant celui d'Alfred Chervet par le Procureur général Lesage : « *Une logique rigoureuse l'entraînait parfois dans l'absolu, au mépris de contingences et des réalités, et son désir d'atteindre la perfection s'étendait même à la forme, le poussant dans certains cas à user d'une terminologie personnelle, difficilement accessible, sauf à de rares initiés, mais qui montrait à quel point il avait le scrupule d'être exact et précis. Peut-être ce penchant pour l'abstraction venait-il à M. Chervet de sa formation première, car il avait fait de fortes études mathématiques et avait été un brillant élève de l'école polytechnique.* »

### **L'influence de l'origine polytechnicienne sur la carrière en dehors de la Cour**

Le troisième point qu'il est intéressant d'examiner pour déceler l'existence éventuelle d'une spécificité chez les magistrats polytechniciens est le type de responsabilités professionnelles qu'ils ont exercées lorsqu'ils ont quitté temporairement ou définitivement la Cour. En d'autres termes, il s'agit de voir si leur carrière hors de la Cour est analogue à celle des autres magistrats ou si leur origine polytechnicienne a eu une influence sur le choix des responsabilités qui leur ont été confiées. Comme on peut s'en douter, la réponse n'est pas binaire.

Pour quelques magistrats, les fonctions hors Cour doivent beaucoup à l'expérience financière acquise rue Cambon et rien à l'origine polytechnicienne : Jean-Pierre Lacave-Laplagne devenu ministre des finances après s'être lancé en politique, Jean Barrié parti au contrôle d'État où il a terminé sa carrière, Jean-Pierre Ehrhard parti lui aussi au contrôle d'État avant de diriger l'agence Havas, enfin Adrien Sanlot et Etienne Pflimlin qui ont fait une grande partie de leur carrière dans la banque.

Pour d'autres en revanche, la compétence financière acquise à la Cour a joué certes un rôle important dans le poste qu'ils ont choisi en la quittant mais leur formation polytechnicienne a sans doute été déterminante pour leur bonne insertion dans un nouveau milieu professionnel et dans la poursuite de leur carrière au sein d'entreprises ou d'établissements publics où les ingénieurs, et en particulier les polytechniciens, étaient nombreux. On peut ranger dans cette catégorie :

- Daniel Voillereau, qui a occupé différents postes de directeur administratif et financier puis de direction générale dans le groupe industriel Thomson,
- Jean-François Bénard, successivement directeur administratif et financier de l'Aérospatiale, directeur général adjoint chargé des finances puis directeur général de la SNCF, et enfin directeur général de Réseau ferré de France,

- Jérôme Contamine, entré à la direction financière du groupe pétrolier Elf où il a occupé ensuite divers postes de direction générale,
- Hervé-Adrien Metzger, pendant cinq ans directeur général délégué et secrétaire général de l'ONERA.

Enfin, la catégorie la plus nombreuse est celle des magistrats dont le déroulement de carrière à l'extérieur a été plus influencé par leur origine polytechnicienne que par leur passage par la Cour :

- Pierre Guinand, puis Marcel Flouret, partis pour présider la SNCF,
- Albert Daudier, ingénieur des manufactures de l'État qui était directeur général du SEITA avant d'être nommé conseiller maître et qui a quitté la Cour pour reprendre le même poste,
- Henri Conze, nommé conseiller maître au tour extérieur après une carrière dans l'armement, et qui a démissionné de la Cour au bout de deux ans pour prendre la présidence d'une société de conseil en politique industrielle,
- Patrick Peugeot, sorti de l'X dans le corps du contrôle des assurances, qui a quitté la Cour pour faire carrière dans les assurances,
- Bruno Brochier qui a passé une douzaine d'années à France Télécom au milieu des X Télécom,
- Gilles Auffret, qui, après un passage à la direction générale de l'industrie, a passé vingt ans dans le groupe Pechiney puis chez Rhodia,
- Antoine Bouvier, qui est depuis 30 ans dans l'industrie aérospatiale,
- Nadia Bouyer, ancienne X Ponts partie diriger une société de logement social.

Ainsi, sur les trois critères retenus, on observe sinon des spécificités du moins des caractéristiques qui, en moyenne, différencient légèrement les polytechniciens des autres membres de la Cour, ce qui ne les empêche pas de s'y sentir parfaitement à l'aise<sup>44</sup>.

## Conclusion en forme d'épilogue

Depuis deux siècles, la Cour des comptes et l'école polytechnique entretiennent un compagnonnage discret. Les dernières décennies ont vu s'accroître le nombre de polytechniciens à la Cour, celle-ci appréciant de plus en plus l'apport d'une formation scientifique généraliste à certains de ses travaux, et nombre d'anciens élèves de l'X trouvant dans la Juridiction un cadre propice à un épanouissement professionnel original.

---

<sup>44</sup> En 2012 eut lieu un déjeuner des polytechniciens de la Cour. Les participants qui, pour certains, se rencontraient pour la première fois, décidèrent d'élargir le cercle aux autres membres et anciens membres de corps d'ingénieurs en fonction à la Cour. Depuis lors s'est perpétuée la tradition d'organiser deux fois par an un « déjeuner des ingénieurs ».

La conséquence en a été fort logiquement tirée à la suite de la décision de supprimer l'ENA et donc de recruter les auditeurs à la sortie de cette école. Un décret de septembre 2021<sup>45</sup> a ainsi inscrit les corps civils recrutant à la sortie de l'X (mines, ponts, INSEE) dans la liste des corps parmi lesquels seront recrutés les auditeurs à la Cour des comptes (et au Conseil d'État) à partir de 2022.

Une nouvelle page de l'histoire de la Cour et des polytechniciens s'ouvre...

Philippe Bertran

X 1968

Ancien rapporteur à la Cour des comptes

Septembre 2021

---

<sup>45</sup> Décret n° 2021-1216 du 22 septembre 2021 fixant la liste des corps et cadres d'emplois dont les membres peuvent être nommés auditeurs au Conseil d'État et à la Cour des comptes.



## Annexe 1

### Sources et bibliographie

Aballéa (Marion), *Un exercice de diplomatie chez l'ennemi : l'ambassade de France à Berlin – 1871-1933*, Presses universitaires du Septentrion, 2017

Ambroise-Rendu (Marc), *Les Rendu ou comment accéder à la bourgeoisie*, 1989

Antonetti (Guy), *Les ministres des Finances de la Révolution française au Second Empire – Dictionnaire biographique 1814-1848*, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2007

Bezes (Philippe), Descamps (Florence), Kott (Sébastien), Tallineau (Lucile), *L'invention de la gestion des finances publiques Du contrôle de la dépense à la gestion des services publics (1914-1967)*, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2013

Capdeboscq (Georges) (sous la direction de), *La Cour des comptes et la recherche scientifique 1900-2015*, Comité d'histoire de la Cour des comptes, La Documentation française, 2020

Cardoni (Fabien), Carré de Malberg (Nathalie), Margairaz (Michel) (sous la direction de), *Dictionnaire historique des inspecteurs des Finances 1801-2009*, IGPDE Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2012

Casselle (Pierre), *Les préfets de la Seine et les préfets de Paris 1800-1977*, Préfecture de Paris, 1977

*Centenaire de la Cour des comptes*, Imprimerie nationale, 1907

Chandernagor (André), Moinot (Pierre) (Préfaciers), *La Cour des comptes*, CNRS Éditions, 1984

Cour des comptes, *Éloges des magistrats décédés*

Cour des comptes, *Inauguration du palais de la Cour des comptes (16 octobre 1912)*, Imprimerie nationale, 1914

Cour des comptes, *Dictionnaire historique, généalogique et biographique (1807-1947)*, en ligne sur le site internet

Descamps (Florence), « *La Cour des comptes et le contrôle financier des administrations publiques : histoire d'une tentation, histoire d'une tentative* » in *Revue française d'administration publique* 2007/4

Descheemaeker (Christian), *Brûler et renaître, La Cour des comptes du Second Empire à la Troisième République 1865-1885*, Comité d'histoire de la Cour des comptes, La Documentation française, 2019

Descheemaeker (Christian), Potton (Jean-François), *La Cour des comptes et les entreprises publiques : la réforme de 1976*, Comité d'histoire de la Cour des comptes, La Documentation française, 2016

Descheemaeker (Christian) (sous la direction de), *Le Premier président Le Conte Un heureux mariage de raison avec la Cour des comptes 1902-1948*, Comité d'histoire de la Cour des comptes, La Documentation française, 2018

*Dictionnaire biographique des magistrats de la Cour des comptes 1807-2007*, La Documentation française, 2007

- ©Collections École polytechnique, Palaiseau (pour les photos en uniforme et les bulletins d'admission)
- Fagniez (Gustave), *Discours à l'occasion de la mort de M. Alfred de Foville*, in Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques, 1<sup>er</sup> semestre 1913
- Faure (Fernand), *Alfred de Foville*, Librairie de la Société du Recueil Sirey, 1914
- de Foville (Alfred), *Le centenaire de la Cour des comptes*, in L'Economiste français (n° du 16 novembre 1907)
- France Archives Portail national des archives (pour Flouret)
- Laroque (Pierre), *Francis Netter, 1907-1986*, in Bulletin d'histoire de la sécurité sociale, septembre 1987
- Laroque (Pierre), *Francis Netter*, in Revue française des affaires sociales, juillet-septembre 1986
- Launay (Jean-Pierre), *Francis Netter, une vie pour le développement du progrès social*, Association pour l'histoire de la Sécurité sociale, 1989
- Laurent (Charles), *Ce que Paris a vu (Souvenirs du siège de 1870-71)*, Albin-Michel, 1914
- Leberme (J) (pseudonyme d'Alfred de Foville), *L'Etat propriétaire et constructeur : le futur palais de la Cour des comptes*, in L'Economiste français (n° du 22 avril 1905)
- Le Van-Lemesle (Lucette), *Le juste ou le riche, L'enseignement de l'économie politique 1815-1950*, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2004
- Lévy (Raphaël-Georges), *Notice sur la vie et les œuvres de M. Alfred de Foville*, in Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques, 1<sup>er</sup> semestre 1916
- Magnet (Jacques), Vallernaud (Louis), Vught (Thierry), *La Cour des comptes, les institutions associées et les chambres régionales des comptes*, Berger-Levrault, 2007
- Neymarck (Alfred), *La XI<sup>e</sup> session de l'Institut international de statistique à Copenhague*, in Journal de la Société statistique de Paris, tome 48 (1907)
- Payelle (Georges), *Charles Laurent (12 novembre 1856-18 février 1939)*, in Journal de la Société de statistique de Paris, 1941
- Pierre-Henry, *Histoire des préfets, cent cinquante ans d'administration provinciale 1800-1950*, Nouvelles éditions latines, 1950
- Robert (Adolphe), Cougny (Gaston), *Dictionnaire des parlementaires français*, Bourloton, 1890
- Ruffy (G), *Qui êtes-vous ? Annuaire des contemporains*, Delagrave, 1924 (Bibliothèque historique de la Ville de Paris)
- SNCF (site internet), *Les anciens présidents*
- Stourm (René), *Notice historique sur la vie et les œuvres de M. Alfred de Foville*, in Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques, 1<sup>er</sup> semestre 1914

## Annexe 2

### Les polytechniciens magistrats de la Cour des comptes

| Promotion | Nom                                     | Prénom         | Naissance | Décès | Corps de sortie         | Auditeur | Conseiller référendaire | Conseiller maître | Président de chambre | Procureur général | Premier président |
|-----------|-----------------------------------------|----------------|-----------|-------|-------------------------|----------|-------------------------|-------------------|----------------------|-------------------|-------------------|
| 1794      | <a href="#">Rendu</a>                   | Louis-Athanase | 1777      | 1861  | exclu <sup>46</sup>     |          |                         |                   |                      | 1816              |                   |
| 1796      | <a href="#">Pierret</a>                 | Pierre         | 1777      | 1851  | ?                       |          | 1817                    |                   |                      |                   |                   |
| 1799      | <a href="#">Sanlot</a>                  | Adrien         | 1782      | 1854  | démission <sup>47</sup> |          | 1812                    |                   |                      |                   |                   |
| 1805      | <a href="#">Bouchard</a>                | Auguste        | 1785      | 1872  | Artillerie              |          | 1838                    |                   |                      |                   |                   |
| 1811      | <a href="#">Lacave-Laplagne</a>         | Jean-Pierre    | 1795      | 1849  | Artillerie              |          | 1821                    | 1833              |                      |                   |                   |
| 1813      | <a href="#">Coustant d'Yanville</a>     | Charles-César  | 1795      | 1871  | exclu <sup>48</sup>     |          | 1830                    |                   |                      |                   |                   |
| 1841      | <a href="#">Grimprel</a>                | Victor         | 1823      | 1911  | Art. de mar.            |          |                         | 1878              |                      |                   |                   |
| 1841      | <a href="#">Villet</a>                  | François       | 1821      | 1889  |                         |          |                         | 1877              |                      |                   |                   |
| 1846      | <a href="#">Hennequin de Villermont</a> | Henri          | 1826      | 1904  | Infanterie              |          | 1876                    |                   |                      |                   |                   |
| 1847      | <a href="#">Audibert</a>                | Paul           | 1827      | 1886  | Génie                   |          |                         |                   |                      | 1880              |                   |
| 1861      | <a href="#">Foville (de)</a>            | Alfred         | 1842      | 1913  | Télégraphes             |          |                         | 1900              |                      |                   |                   |
| 1873      | <a href="#">Jacquin</a>                 | Auguste        | 1854      | 1931  |                         |          |                         | 1905              |                      |                   |                   |
| 1873      | <a href="#">Meynier</a>                 | Fernand        | 1853      | 1910  |                         |          | 1889                    |                   |                      |                   |                   |
| 1875      | <a href="#">Laurent</a>                 | Charles        | 1856      | 1939  | Artillerie              |          |                         |                   |                      |                   | 1907              |
| 1878      | <a href="#">Courtin</a>                 | Louis          | 1858      | 1924  |                         |          |                         |                   | 1903                 |                   |                   |
| 1879      | <a href="#">Delatour</a>                | Georges        | 1858      | 1930  |                         |          | 1912                    |                   |                      |                   |                   |
| 1880      | <a href="#">Féret du Longbois</a>       | Eugène         | 1860      | 1921  |                         |          |                         | 1917              |                      |                   |                   |
| 1883      | <a href="#">Chervet</a>                 | Alfred         | 1865      | 1945  | Artillerie              |          | 1910                    |                   |                      |                   |                   |
| 1887      | <a href="#">Privat-Deschanel</a>        | Georges        | 1868      | 1942  | Artillerie ?            |          |                         |                   |                      | 1912              |                   |
| 1889      | <a href="#">Gouvy</a>                   | Paul           | 1869      | 1936  |                         | 1897 C   | 1909                    |                   |                      |                   |                   |
| 1896      | <a href="#">Guinand</a>                 | Pierre         | 1876      | 1944  | Artillerie              |          |                         |                   |                      |                   | 1936              |
| 1905      | <a href="#">Simoutre</a>                | Robert         | 1884      | 1957  | Artillerie              |          | 1920 TE                 |                   |                      |                   |                   |

<sup>46</sup> A été renvoyé pour avoir refusé de prêter serment de haine à la royauté.

<sup>47</sup> A démissionné avant la fin de sa scolarité.

<sup>48</sup> N'a pas été jugé admissible dans les services publics à la fin de sa scolarité et a été licencié.

| Promotion | Nom                                   | Prénom        | Naissance | Décès | Corps de sortie | Auditeur   | Conseiller référendaire | Conseiller maître | Président de chambre | Procureur général | Premier président |
|-----------|---------------------------------------|---------------|-----------|-------|-----------------|------------|-------------------------|-------------------|----------------------|-------------------|-------------------|
| 1906      | Daudier                               | Albert        | 1886      | 1964  |                 |            |                         | 1950              |                      |                   |                   |
| 1912      | <a href="#">Flouret</a>               | Marcel        | 1892      | 1971  | Génie           |            | 1925                    | 1936              | 1946                 |                   |                   |
| 1919S     | <a href="#">Barrié</a>                | Jean          | 1895      | 1969  | Artillerie      | 1928 C     | 1935                    |                   |                      |                   |                   |
| 1920S     | <a href="#">Maisonobe</a>             | Jean          | 1899      | 1957  |                 | 1930 C     | 1936                    | 1955              |                      |                   |                   |
| 1926      | Netter                                | Francis       | 1907      | 1986  |                 |            |                         | 1964              |                      |                   |                   |
| 1928      | <a href="#">Coquebert de Neuville</a> | Jacques       | 1908      | 1998  |                 | 1936 C     | 1943                    | 1974              |                      |                   |                   |
| 1936      | <a href="#">Ehrhard</a>               | Jean-Pierre   | 1915      | 1990  |                 | 1942 C     | 1950                    |                   |                      |                   |                   |
| 1938      | <a href="#">Villers</a>               | Bernard       | 1918      | 1999  |                 | 1946 C     | 1952                    | 1976              |                      |                   |                   |
| 1941      | Libois                                | Louis-Joseph  | 1921      | 2009  | Télécom         |            |                         | 1977 TE           |                      |                   |                   |
| 1952      | Voillereau                            | Daniel        | 1932      |       | ENA             | 1959 ENA T | 1965                    |                   |                      |                   |                   |
| 1957      | Peugeot                               | Patrick       | 1937      |       | D               | 1965 ENA C | 1971                    |                   |                      |                   |                   |
| 1959      | Conze                                 | Henri         | 1939      |       | FA              |            |                         | 1997 TE           |                      |                   |                   |
| 1961      | Brochier                              | Bruno         | 1940      | 2017  | ENA             |            | 1979 TE                 | 1993 TE           |                      |                   |                   |
| 1961      | Pflimlin                              | Etienne       | 1941      |       | Contr. ass.     | 1970 ENA C | 1978                    |                   |                      |                   |                   |
| 1962      | Bénard                                | Jean-François | 1943      |       | ENA             | 1968 ENA T | 1976                    | 1989              | 2004                 | 2005              |                   |
| 1963      | Muguet                                | Jean          | 1944      |       | INSEE           |            | 1995 CRC                |                   |                      |                   |                   |
| 1965      | Thélot                                | Claude        | 1947      |       | INSEE           |            |                         | 1998 TE           |                      |                   |                   |
| 1966      | Auffret                               | Gilles        | 1947      |       | INSEE           | 1975 ENA C | 1979                    | 1993              |                      |                   |                   |
| 1966      | Monier                                | François      | 1945      |       | INSEE           |            |                         | 1993 TE           |                      |                   |                   |
| 1969      | Ganser                                | Gérard        | 1949      |       | INSEE           | 1976 ENA C | 1980                    | 1993              |                      |                   |                   |
| 1969      | Migus                                 | Arnold        | 1948      |       | D               |            |                         | 2010 TE           |                      |                   |                   |
| 1976      | Contamine                             | Jérôme        | 1957      |       | INSEE           | 1984 ENA C | 1988                    |                   |                      |                   |                   |
| 1976      | Tournier                              | Jacques       | 1957      |       | D               | 1985 ENA C | 1989                    | 2003              |                      |                   |                   |
| 1977      | Metzger                               | Hervé-Adrien  | 1957      |       | Com. Mar.       | 1991 L70-2 | 1991                    | 2006              |                      |                   |                   |
| 1980      | Bouvier                               | Antoine       | 1959      |       | D               | 1986 ENA T | 1990                    |                   |                      |                   |                   |
| 1980      | Colin de Verdière                     | Christophe    | 1959      |       | REF             |            | 2006 TE R               | 2019              |                      |                   |                   |
| 1982      | Dubois                                | Eric          | 1963      |       | INSEE           |            |                         | 2015 TE           |                      |                   |                   |
| 1989      | Ravalet                               | Philippe      | 1969      |       | INSEE           |            | 2008 TE                 |                   |                      |                   |                   |
| 1990      | Adam                                  | François      | 1971      |       | INSEE           | 1997 ENA C | 2000                    | 2013              |                      |                   |                   |
| 1990      | Houdebine                             | Michel        |           |       | INSEE           |            |                         | 2019 TE           |                      |                   |                   |
| 1990      | Richard                               | Vincent       | 1971      |       | REF             |            | 2010 TE                 |                   |                      |                   |                   |
| 1991      | Rocard                                | Sandrine      | 1972      |       | REF             |            | 2013 TE R               |                   |                      |                   |                   |
| 1993      | Fau                                   | Laure         | 1974      |       | Armement        |            | 2014 TE R               |                   |                      |                   |                   |
| 1993      | Kruger                                | François      | 1973      |       | INSEE           | 1999 ENA C | 2002                    | 2015              |                      |                   |                   |
| 1995      | Bouyer                                | Nadia         | 1975      |       | P&C             |            | 2011 TE                 |                   |                      |                   |                   |

| Promotion | Nom        | Prénom   | Naissance | Décès | Corps de sortie | Auditeur   | Conseiller référendaire | Conseiller maître | Président de chambre | Procureur général | Premier président |
|-----------|------------|----------|-----------|-------|-----------------|------------|-------------------------|-------------------|----------------------|-------------------|-------------------|
| 1997      | Bourquard  | Vianney  | 1977      |       | INSEE           |            | 2013 TE                 |                   |                      |                   |                   |
| 2000      | Dufoix     | Mathieu  | 1980      |       | P&C             |            | 2016 TE R               |                   |                      |                   |                   |
| 2003      | Bertoux    | Simon    | 1982      |       | P&C             | 2010 ENA C | 2013                    |                   |                      |                   |                   |
| 2004      | Aeberhardt | Lorraine | 1984      |       | INSEE           |            | 2021 TE                 |                   |                      |                   |                   |

TE : Nommé(e) au tour extérieur

R : Ancien(ne) rapporteur(e) extérieur(e)

ENA C : Nommé auditeur à la sortie de l'ENA après y avoir été admis sur concours

ENA T : Nommé auditeur à la sortie de l'ENA après y avoir été admis sur titres à la sortie de l'École polytechnique

Sources :

Dictionnaire biographique des magistrats de la Cour des comptes 1807-2007, La Documentation française, 2007

Annuaire de la Cour des comptes

[Site internet](#) de la Bibliothèque centrale de l'École polytechnique

### Annexe 3

#### Les polytechniciens conseillers-maîtres en service extraordinaire à la Cour des comptes

| Promotion | Nom       | Prénom     | Corps     | Année de nomination |
|-----------|-----------|------------|-----------|---------------------|
| 1938      | Vialatte  | Michel     | CG Armées | 1977                |
| 1954      | Bousquet  | Jacques    | Armement  | 1994                |
| 1956      | Lazar     | Philippe   | -         | 2001                |
| 1956      | Bresson   | François   | Armée     | 1997                |
| 1963      | Gleizes   | Yves       | Armement  | 2004                |
| 1983      | Gastaldo* | Sylviane   | INSEE     | 2018                |
| 1985      | Guégano*  | Yves       | INSEE     | 2018                |
| 1992      | Guéné*    | Stéphane   | INSEE     | 2019                |
| 1992      | Carnot*   | Nicolas    | INSEE     | 2019                |
| 1988      | Pelé*     | Louis-Paul | INSEE     | 2019                |

*Sources : Journal officiel et annuaire de l'X*

\*Nommé(e) sur proposition du Premier président en application de l'article L112-5 du code des juridictions financières (article 63 de la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016)

## Annexe 4

### Les polytechniciens rapporteurs extérieurs à la Cour des comptes

| Promotion | Nom                    | Prénom      | Corps                       | Année de nomination |
|-----------|------------------------|-------------|-----------------------------|---------------------|
| 1966      | Jausselme              | Alain       | Ponts et chaussées          | 1977                |
| 1961      | Sirot                  | Alain       | Télécommunications          | 1977                |
| 1960      | Purcha                 | Mieczyslaw  | Télécommunications          | 1978                |
| 1951      | Arnaudon               | Michel      | Manufactures de l'Etat      | 1979                |
| 1968      | Bertran                | Philippe    | Instruments de mesure       | 1980                |
| 1971      | Mitjavile              | Christian   | Télécommunications          | 1981                |
| 1973      | Danjou                 | Jean-Marie  | Télécommunications          | 1984                |
| 1980      | Gaspard                | Nicolas     | Armement                    | 1994                |
| 1973      | Bernier                | Francis     | Télécommunications          | 1995                |
| 1962      | Malhomme               | François    | Ponts et chaussées          | 1996                |
| 1981      | Maleval                | Jacques     | Armement                    | 1997                |
| 1980      | Fulda                  | Bruno       | Aviation civile             | 1997                |
| 1968      | Winter                 | Laurent     | Ponts et chaussées          | 1998                |
| 1987      | Pujes                  | Philippe    | Armement                    | 1999                |
| 1988      | Pelé**                 | Louis-Paul  | INSEE                       | 1999                |
| 1988      | Vesque-Jeancard        | Valérie     | Ponts et chaussées          | 2001                |
| 1980      | Colin de Verdière*     | Christophe  | Génie rural, eaux et forêts | 2002                |
| 1993      | Clerc                  | Marie-Anne  | Génie rural, eaux et forêts | 2004                |
| 1962      | Minery                 | Jacques     | Génie rural, eaux et forêts | 2006                |
| 1990      | Bastianelli            | Jérôme      | Ponts et chaussées          | 2006                |
| 1976      | Sekely                 | Jean-Pierre | Administrateur civil        | 2007                |
| 1995      | Jannin                 | Laurent     | Armement                    | 2008                |
| 1991      | Rocard*                | Sandrine    | Génie rural, eaux et forêts | 2008                |
| 1993      | Fau*                   | Laure       | Armement                    | 2009                |
| 1981      | Veillet                | Isabelle    | Ponts et chaussées          | 2009                |
| 1968      | Bertran***             | Philippe    | Mines                       | 2010                |
| 2000      | Dufoix*                | Mathieu     | Ponts et chaussées          | 2010                |
| 1988      | Pelé                   | Louis Paul  | INSEE                       | 2011                |
| 1991      | Bouton                 | Yanco       | Ponts, eaux et forêts       | 2011                |
| 2001      | Dessillons             | Anne-Sophie | Ponts, eaux et forêts       | 2011                |
| 1980      | Berder                 | Eric        | Armement                    | 2013                |
| 1991      | Chriqui                | Vincent     | Administrateur civil        | 2013                |
| 1985      | Loap                   | Solavy      | Mines                       | 2013                |
| 1996      | Mourlon                | Sophie      | Mines                       | 2014                |
| 2006      | Marrou                 | Arnaud      | Ponts, eaux et forêts       | 2014                |
| 1997      | Denis                  | Hélène      | Mines                       | 2015                |
| 1991      | Moreau de Saint-Martin | Louis       | Ponts, eaux et forêts       | 2015                |

|      |         |          |                       |      |
|------|---------|----------|-----------------------|------|
| 1999 | Travers | Rosine   | Ponts, eaux et forêts | 2016 |
| 2012 | Cluzel  | Victor   | INSEE                 | 2019 |
| 2006 | Dupuis  | Flavien  | Armement              | 2019 |
| 1999 | Gruet   | Frédéric | Mines                 | 2019 |
| 2005 | Chardin | Thomas   | Armement              | 2020 |

\* Devenu par la suite magistrat

\*\* Devenu par la suite CMSE

\*\*\* À temps partiel